



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Geschäftsfeld Invalidenversicherung

Vertrag zur Ausrichtung von Finanzhilfen (VAF)

(BSV-Nr. 3052)

zwischen der

Schweizerischen Eidgenossenschaft

vertreten durch das

Bundesamt für Sozialversicherungen, Effingerstrasse 20, 3003 Bern

nachfolgend bezeichnet mit BSV

und

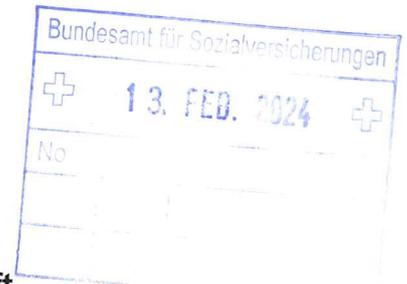
Schweizerische Vereinigung der Gelähmten, ASPr-SVG Freiburg

Route du Grand-Pré 3, 1700 Freiburg

betreffend

Finanzhilfe zur Förderung der Invalidenhilfe gemäss Art. 74 IVG

für die Jahre 2024 – 2027



ES

TE

1. Grundlagen und Ziele des Vertrages

1.1. Grundlagen

- Art. 74 und 75 IVG (Bundesgesetz vom 19. Juni 1959 über die Invalidenversicherung, SR 831.20)
- Art. 108 – 110 IVV (Verordnung vom 17. Januar 1961 über die Invalidenversicherung, SR 831.201)
- Art. 101^{bis} AHVG (Bundesgesetz vom 20. Dezember 1946 über die Alters- und Hinterlassenenversicherung, SR 831.10)
- Art. 222 – 225 AHVV (Verordnung vom 31. Oktober 1947 über die Alters- und Hinterlassenenversicherung, SR 831.101)
- Bundesgesetz vom 5. Oktober 1990 über Finanzhilfen und Abgeltungen (SuG; SR 616.1)
- Kreisschreiben über die Beiträge an Organisationen der privaten Behindertenhilfe, gültig für Beiträge für die Betriebsjahre 2024 – 2027 (KSBOB)
- Bundesgesetz über den Datenschutz (DSG; SR 235.1)
- Bundesgesetz über die Gleichstellung von Frau und Mann (GIG; SR 151.1)

Das KSBOB 2024–2027 und die dem Vertrag beigefügten Anhänge bilden integrierende Bestandteile dieses Vertrages.

1.2. Ziel und Gegenstand

Gemäss Art. 112c Abs. 2 Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft vom 18. April 1999 unterstützt der Bund gesamtschweizerische Bestrebungen zu Gunsten Behinderter und Betagter. Er gewährt hierzu gestützt auf Art. 74 IVG sprachregional oder national tätigen gemeinnützigen privaten Organisationen Finanzhilfen an die Kosten der Durchführung von den in Art. 108^{bis} IVV und Art. 222 AHVV näher umschriebenen Aufgaben. Der vorliegende öffentlich-rechtliche Vertrag legt Art, Umfang, Qualität und Reporting der zu erbringenden Leistungen sowie dessen Beitragsdach fest. Damit soll die fachgerechte, bedarfsorientierte und kostenbewusste Durchführung der in nachstehender Ziffer 3 aufgeführten Leistungen durch die vertragsnehmende Dachorganisation (DO/VN) gewährleistet werden.

Der Vertrag regelt die mit diesen Leistungen verbundenen Rechte und Pflichten zwischen dem BSV und der DO/VN. Wird ein Teil der vereinbarten Leistungen nicht durch die DO/VN selbst, sondern durch von ihr beauftragte Drittorganisationen erbracht, so haftet die DO/VN gegenüber dem BSV für deren Handlungen. Die DO/VN schliesst mit den Drittorganisationen (UVN) Unterverträge (UV) ab, die mit dem vorliegenden Vertrag und seinen Anhängen konform sind.

2. Die DO/VN

2.1 Kurzporträt (ausführliche Dokumentation siehe Anhang A)

Die Schweizerische Vereinigung der Gelähmten, ASPr-SVG Freiburg ist eine Selbsthilfeorganisation für Menschen mit körperlichen Behinderungen. Ihr Ziel ist es, die soziale Integration von Menschen mit einer körperlichen Behinderung zu erleichtern und das Verständnis zwischen nicht behinderten und behinderten Menschen zu fördern (Inklusion). Sie besteht aus regionalen Sektionen, die im Bereich der Selbsthilfe von Menschen mit Behinderungen tätig sind. Sie organisiert Kurse, vertritt die Interessen ihrer Mitglieder in sozialpolitischen Fragen und informiert sie durch eine Verbandszeitschrift. Sie unterstützt die Mitglieder in den

Sektionen, fördert die soziale Eingliederung, ermutigt und fördert die Aufrechterhaltung einer möglichst grossen Selbstständigkeit in allen Bereichen des täglichen Lebens.

2.2 Leistungserbringer

Mit der Unterzeichnung dieses Vertrages bestätigt die DO/VN, dass sie die in Kap. 2 KSBOB festgelegten Kriterien zum Zeitpunkt der Vertragsunterzeichnung erfüllt.

Die in Ziffer 3 aufgeführten Leistungen werden durch die DO/VN selbst erbracht oder durch Drittorganisationen, mit denen die DO/VN Unterverträge abgeschlossen hat (Rz 2011-2014 KSBOB). Die DO/VN verpflichtet sich, Änderungen der Verhältnisse während der Vertragsperiode unverzüglich dem BSV zur Kenntnis zu bringen. Zugänge von UVN müssen dem BSV zur Genehmigung vorgelegt werden. Abgänge von UVN sind dem BSV zu begründen und Namensänderungen mitzuteilen.

3. Leistungen der DO/VN

3.1 Leistungsbereiche

Die Leistungskategorien werden in folgende Gruppen eingeteilt, vgl. Anhang D und Kap. 3 KSBOB.

Einzel-spezifische Leistungen:

- (soziale) Beratung von Menschen mit Behinderungen und deren Angehörigen Behindertennachweis gemäss Kap. 6

Gruppenspezifische Leistungen:

- Medien und Publikationen; Entwicklung, Herstellung und Verbreitung von Informationsmaterialien und Medien; Informations- und Dokumentationsstelle
- Kurse «Hilfe zur Selbsthilfe (Autonomie)» (mit und ohne Übernachtung) Behindertennachweis gemäss Kap. 6
- Kurse «Soziale Kontakte – Freizeit und Sport» (mit und ohne Übernachtung) Behindertennachweis gemäss Kap. 6

Leistungen zur Unterstützung und Förderung der Eingliederung Behinderter LUFEB (nicht personenspezifisch):

- Allgemeine Medien- und Öffentlichkeitsarbeit
- Themenspezifische Grundlagenarbeit / Projekte Art. 74 IVG
- Förderung der Selbsthilfe

Die Leistungen werden für folgende Zielgruppe/n erbracht:

- Menschen mit körperlichen Behinderungen und ihre Angehörigen, Menschen, die an Poliomyelitis, Post-Polio-Syndrom, Paraplegie leiden, und ihre Angehörigen.

3.2 Barrierefreiheit – E-Accessibility

Die Organisationen publizieren die Inhalte ihrer Leistungen auf ihrer Internetseite, in ihren digitalen Medien oder ihren Printmedien. Dabei ist ein inhaltlicher und technisch barrierefreier Zugang sicher zu stellen, insbesondere auch für die Zielgruppe/n gemäss Fachkonzept (z. B. mittels einfacher und leichter Sprache, leicht lesbar usw.).

3.3 Qualitative Vorgaben

Die DO/VN garantiert, dass alle in Ziffer 3.1 aufgeführten und in den Fachkonzepten detailliert umschriebenen Leistungen in professioneller Qualität, zweckmässig, effektiv und wirtschaftlich für Behinderte im Sinne des KSBOB erbracht werden. Mit der Vertragsunterzeichnung bestätigt die DO/VN, dass sie die im Anhang E festgehaltenen qualitativen Bedingungen erfüllt und einhält.

3.4 Leistungskoordination

Die DO/VN verpflichtet sich, die Leistungen einerseits mit den UVN im eigenen Vertrag, andererseits mit anderen DO/VN aufeinander abzustimmen und Synergien bestmöglich zu nutzen.

4. Leistungen der IV/AHV

4.1 IV/AHV-Beitrag an die Leistungen nach Ziffer 3

Pro Vertragsjahr können Leistungen bis zum maximalen IV/AHV-Beitrag pro Leistungskategorie mit dem BSV abgerechnet werden, vorbehalten bleiben Kompensationen gemäss Kap. 3.6 KSBOB. Am Ende der Vertragsperiode rechnet das BSV die effektiv erbrachten Leistungen mit den entsprechenden IV/AHV-Beiträgen pro Leistungskategorie mit der DO/VN ab, vgl. Anhang D des vorliegenden Vertrags.

Die bei Gesucheingang ermittelte Eigenleistungsfähigkeit gilt für die gesamte Dauer der Vertragsperiode für DO/VN und UVN und wird für die Festlegung des IV/AHV-Beitrages herangezogen. Die Berechnung der Eigenleistungsfähigkeit erfolgt mittels Festlegung des Kapitalsubstrats und des DB 4. Falls die Summe des geschlüsselten Kapitalsubstrates nach Art. 74 IVG die Vollkosten des Betriebes Art. 74 IVG um das Eineinhalbfache übersteigt, wird der IV/AHV-Beitrag gemäss Rz 1014 KSBOB gekürzt.

Der IV/AHV-Beitrag (Beitragsdach gem. Anhang D) für die Vertragsperiode 2024 – 2027 beträgt pro Jahr

CHF 650 287.-

davon max. CHF 50 000.- für Leistungen nach Art. 101^{bis} AHVG.

Der jährliche IV/AHV-Beitrag wird in zwei Akontozahlungen, jeweils im März und September durch die ZAS an die DO/VN überwiesen. Die Höhe der Akontozahlungen beträgt grundsätzlich 50 % des jährlichen IV/AHV-Beitrages.

Der IV/AHV-Beitrag für die nicht personenspezifischen Leistungen «Allgemeine Medien- und Öffentlichkeitsarbeit» darf 5 % des Gesamtbeitrages (=100 %) nicht übersteigen (Rz 3010 KSBOB).

Der IV/AHV-Beitrag darf nicht abgetreten werden.

4.2 Entschädigung Dachorganisation (DO-Entschädigung)

Die DO-Entschädigung gemäss KSBOB wird für die Konsolidierungsarbeiten der DO/VN für das Reporting und für die Umsetzung und Durchsetzung der Vorgaben des KSBOB bei den UVN ausgerichtet und jährlich ausbezahlt. Die DO-Entschädigung bleibt grundsätzlich für die gesamte Vertragsperiode 2024 – 2027 gleich und beläuft sich pro Jahr auf:

CHF 2'323.-

5. Reporting

Spätestens bis 30.6. nach Abschluss eines Rechnungsjahres gemäss Rz 4019 KSBOD stellt die DO/VN dem BSV sämtliche Unterlagen vollständig via BSV-Erfassungsmappe zur Verfügung. Diese sind gemäss Rz 4012 und 4014 KSBOD insbesondere:

- Organisationsdaten (VZÄ etc.)
- Kosten-/Leistungsrechnung (KLR) DO/VN und UVN
- Klienten-/Leistungsstatistik (KLS) DO/VN und UVN
- Selbsteinschätzung der Leistung (Realisiertes Arbeitsprogramm)
- Fortschreibungstabelle DO/VN und UVN
- Vollständigkeitserklärung DO/VN
- Liste wirtschaftliche Verbindungen

Von jeder Organisation müssen zusätzlich folgende Daten elektronisch zur Verfügung gestellt werden:

- Jahres- und Geschäftsbericht
- Unterzeichneter Revisionsbericht (Testat, Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) oder Bericht der Kontrollstelle
- Vollständigkeitserklärung (diejenigen der UVN sind bei der DO/VN abgelegt)

Für die Mitfinanzierung von Projekten im Rahmen der themenspezifischen Grundlagenarbeit (LUFEB), welche Vollkosten von mehr als CHF 100'000 auslösen, muss ein separates Projektgesuch zwingend vor Projektbeginn eingereicht werden. Das BSV entscheidet nach Möglichkeit innert 60 Tagen über die Mitfinanzierung durch die IV. Die Projektgesuche können auf der Internetseite des BSV heruntergeladen werden.

6. Nachweis der Leistungserbringung

Für die in Ziffer 3.1 aufgeführten Leistungskategorien mit dem Hinweis «Behindertennachweis» muss die DO/VN dem BSV jederzeit bei Bedarf nachweisen, dass die mit dem BSV abgerechneten Leistungen nur an berechnete Leistungsbeziehende gemäss Kap. 1.3 KSBOD erbracht wurden (Rz 1021 KSBOD).

Die DO/VN erbringt den Nachweis wie folgt:

Pro Leistungskategorie und Berichtsjahr wird eine Exceltabelle mit Namen, Vornamen, Geburtsdatum geführt.

Alternativ kann im Dossier der behinderten Person eine Kopie der Verfügung über die IV-Massnahme oder Geldleistung abgelegt werden. Bei einer Früherfassung ist deren Meldung festzuhalten und nachzuweisen. Das Verfahren wird im Einzelfall mit der DO/VN festgelegt.

Für Tageskurse und Treffpunkte ist kein Nachweis erforderlich.

7. Auskunftspflicht

Die DO/VN und UVN erteilen dem BSV oder vom BSV bezeichneten Drittpersonen gemäss Rz 4005 KSBOD alle erforderlichen Auskünfte im Zusammenhang mit dem Vertrag und gewährt Einsicht in die relevanten Akten und den Zutritt an Ort und Stelle.

8. Sanktionsmassnahmen und Vertragsauflösung

Ist für die DO/VN absehbar, dass sie die vertraglich festgelegten Ziele und Bedingungen nicht vertragsgemäss erfüllen kann, muss sie unverzüglich dem BSV schriftlich die Situation mit einem Vorgehensvorschlag unterbreiten (Rz 4008 KSBOD). Verletzt die DO/VN ihre Auskunftspflicht, kann das BSV die Ausrichtung von Finanzhilfen ablehnen oder die bereits ausgerichteten Beiträge gemäss Art. 40 SuG zurückfordern (Rz 4009 KSBOD).

Erwirkte die DO/VN die Finanzhilfe unter Verletzung von Rechtsvorschriften oder aufgrund eines unrichtigen oder unvollständigen Sachverhaltes, kann das BSV jederzeit vom Vertrag zurücktreten. Mit dem Rücktritt fordert das BSV die bereits ausgerichteten Beiträge gemäss Art. 30 f. SuG zurück. Werden die im Zusammenhang mit der Überprüfung der Einhaltung der Vertragsbestimmungen verlangten Daten und Informationen trotz gewährter Nachfrist nicht, unvollständig oder unkorrekt eingereicht oder bestehen anderweitig begründete Zweifel an der Vertragserfüllung, kann das BSV Akontozahlungen so lange zurückbehalten oder kürzen, bis die Daten und Informationen in hinreichender Qualität vorliegen und verarbeitet werden können bzw. für das BSV die Sicherheit besteht, dass ein vertragskonformer Zustand hergestellt worden ist (Rz 4018 KSBOD).

9. Dauer, Änderungen, Kündigung, Governance

9.1 Dauer

Dieser Vertrag tritt mit vollständiger Unterzeichnung auf den 1. Januar 2024 in Kraft. Er wird für vier Jahre abgeschlossen und dauert bis zum 31. Dezember 2027.

9.2 Änderungen

Änderungen des Vertrages werden schriftlich festgehalten und von beiden Vertragsparteien unterzeichnet. Es besteht kein Anspruch auf eine Anpassung des Vertrages auf Grund einer Leistungserweiterung (zusätzliche oder neue Leistung) oder auf Grund höherer Kosten einer Leistung.

9.3 Kündigung

Der Vertrag kann von jedem Vertragspartner per 30. Juni oder 31. Dezember unter Beachtung einer Kündigungsfrist von sechs Monaten gekündigt werden.

Wird der Vertrag nicht weitergeführt, ist ein Schlussabrechnungssaldo zu vergüten und ein allfällig vorhandener Saldo aus geäufteten Überdeckungsreserven sowie zulasten von Art. 74 IVG gebildeten Rückstellungen oder Fonds dem BSV zurückzuerstatten.

9.4 Governance

Die finanzielle Unterstützung privater Organisationen durch die Invalidenversicherung erfolgt im Hinblick auf ein gemeinsames Engagement zugunsten von Menschen mit Behinderungen im Sinne von Artikel 74 IVG.

Die Beiträge an die Organisationen und die daraus resultierenden Leistungen setzen eine direkte Beziehung zwischen der IV bzw. dem BSV und den subventionierten Organisationen voraus. Diese Beziehung beruht auf den Grundsätzen der Good Governance und des gegenseitigen Vertrauens.

Gute Zusammenarbeit bedeutet, dass Informationen ausgetauscht, Erfahrungen geteilt und beobachtete oder aufgetretene Probleme erörtert werden, um die Schwierigkeiten sowohl der Partnerorganisationen als auch der leistungsempfangenden Personen zu beheben.

10. Veröffentlichung des Vertrages

Das BSV veröffentlicht den vorliegenden Vertrag (inkl. sämtlicher Anhänge) in Anwendung des Bundesgesetzes über das Öffentlichkeitsprinzip in der Verwaltung (Art. 9 Abs. 2, Öffentlichkeitsgesetz, SR 152.3) auf der Webseite des BSV. Zwecks Koordination kann es den Kantonen ebenfalls Auszüge betreffend Leistungen oder Finanzen weiterleiten bzw. entsprechende Auswertungen erstellen.

11. Schlussbestimmungen

Für die Gültigkeit des vorliegenden Vertrages bleiben Beschlüsse von Volk, Parlament und Bundesrat vorbehalten.

Vorliegender Vertrag ist in zwei Exemplaren ausgefertigt worden. Je ein unterzeichnetes Exemplar befindet sich beim BSV und bei der DO/VN.

12. Besondere Vereinbarungen

Die DO/VN verpflichtet sich bis zur Beendigung, der in diesem Vertrag geregelten Vertragsperiode, zu prüfen, bei welcher Organisation der privaten Invalidenhilfe sie für eine allfällige nächste Vertragsperiode als UVN unter Vertrag genommen werden kann. Eine Rückmeldung ist dem BSV bis zum 30.12.2025 zu machen.

Bern, den 1.2.24

Für das
Bundesamt für Sozialversicherungen



Florian Steinbacher, Vizedirektor



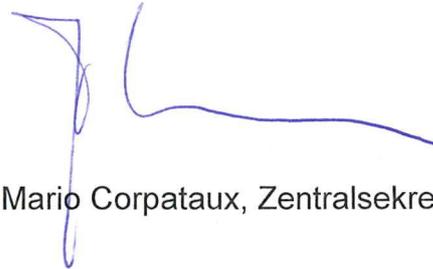
Thomas Bhend,
Bereichsleiter Controlling, Ressourcen
und Subventionen

Freiburg, den 9. Februar 2024

Für
**Schweizerische Vereinigung der Ge-
lähmten, ASPr-SVG Freiburg**



Sebastiano Carfora, Präsident



Mario Corpataux, Zentralsekretär

Anhang

- Anhang A (Grundlagen der DO/VN)
- Anhang B (Am VAF angeschlossene Organisationen)
- Anhang C (Fachkonzepte)
- Anhang D (Kompensationsgruppen und Mengengerüst)
- Anhang E (Unterzeichnete Qualitative Bedingungen)

Anhang A
Grundlagen der VN

- Unterzeichnete Statuten der VN/DO
- Zusammensetzung Vorstand/Stiftungsrat
- Organigramm der Organisation
- Aktueller Auszug Eintrag Handelsregister
- ZEWO-Zertifikat

ES

TE }



ASPr-SVG | Polio.ch

ASSOCIATION SUISSE DES PARALYSES
SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG DER GELÄHMTE

STATUTEN STATUTS

Fondée en 1939

Gegründet 1939

ES

AD

ES
TEJ

S T A T U T E N

S T A T U T S

vom / du

11.06.2016

CS.

AD

HL

ES

TR

1. Grundlagen, Organisation

- 1.1 Die Schweizerische Vereinigung der Gelähmten I Polio.ch (SVG) mit Sitz in Freiburg bzw. Association Suisse des Paralysés (ASPr) ist als Dachorganisation ein Verein gemäss Art. 60 ff. des Schweizerischen Zivilgesetzbuches und der vorliegenden Statuten.
- 1.2 Sie ist eine Selbsthilfeorganisation für Menschen mit einer körperlichen Behinderung.
- 1.3 Sie verfolgt keinen wirtschaftlichen Zweck.
- 1.4 Sie ist politisch und konfessionell unabhängig.
- 1.5 Sie verfügt über ein Leitbild, welches periodisch angepasst wird.

2. Die Vereinigung bezweckt:

- 2.1 Die gesellschaftliche Eingliederung von Menschen mit einer körperlichen Behinderung zu erleichtern und das Verständnis zwischen Nichtbehinderten und Menschen mit Behinderung zu fördern (Inklusion).
- 2.2 Die Stärkung der freundschaftlichen Beziehung zwischen den Mitgliedern und die Förderung des Zusammengehörigkeitsgefühls.
- 2.3 Den Ausbau des Schutzes gegen Krankheit, Unfall, Invalidität und finanzielle Not zu fördern.
- 2.4 Mit schweizerischen und ausländischen Vereinigungen und Dachorganisationen sowie mit Gemeinden, Kantonen und Bund für Menschen mit Behinderung zusammenzuarbeiten, um die private und öffentliche Hilfe zu verbessern.

3. Mitgliedschaft

- 3.1 Die Vereinigung umfasst Aktiv-, Sympathie-, Ehrenmitglieder sowie Kollektivmitglieder.
- 3.2 Die Aktiv-Mitglieder sind Menschen mit einer körperlichen Behinderung.
- 3.3 Als Sympathiemitglieder können Einzelpersonen oder juristische Personen aufgenommen werden, welche die Ziele der Vereinigung anerkennen und unterstützen.
- 3.4 Zu Ehrenmitgliedern können Personen ernannt werden, die der Vereinigung oder der Sache der behinderten Menschen ausserordentliche Dienste geleistet haben. Der Mitgliederbeitrag geht zu Lasten der Vereinigung.
- 3.5 Zur Verwirklichung des Vereinszweckes sind die Mitglieder, gemäss Art. 10.2.12 in einem vom Zentralvorstand umschriebenen Gebiet zusammengefasst. Kann innerhalb dieses Gebietes kein Vorstand gewählt werden, sind die Aktiv-Mitglieder nicht einem Verein, sondern direkt der Zentrale anzuschliessen.
- 3.6 Die regionalen Vereine bestimmen ihre Organe gemäss ihren eigenen Statuten.

1. Bases, organisation

- 1.1 L'Association Suisse des Paralysés | Polio.ch (ASPr) avec siège à Fribourg, ou Schweizerische Vereinigung der Gelähmten (SVG) est comme organisation faitière une association selon art. 60 et suivants du Code civil suisse et les présents statuts.
- 1.2 Elle est une organisation d'entraide pour personnes avec un handicap physique.
- 1.3 Elle ne poursuit aucun but lucratif.
- 1.4 Elle est politiquement et confessionnellement indépendante.
- 1.5 Elle dispose de lignes directrices qui sont périodiquement adaptées.

2. L'Association a pour buts :

- 2.1 De faciliter l'intégration sociale des personnes avec un handicap physique et de favoriser la compréhension entre les personnes non handicapées et handicapées (Inclusion).
- 2.2 De renforcer les liens amicaux entre les membres et de développer l'esprit de solidarité.
- 2.3 De protéger ses membres contre les conséquences de la maladie, des accidents, de l'invalidité et de la précarité financière.
- 2.4 De collaborer avec des associations suisses et des organisations faitières et étrangères qui poursuivent des buts semblables, avec le but d'améliorer l'aide privée ou publique pour personnes handicapées sur le plan communal, cantonal et fédéral.

3. Affiliation

- 3.1 L'Association est composée de membres actifs, de membres sympathisants, de membres d'honneur ainsi que de membres collectifs.
- 3.2 Les membres actifs sont des personnes physiques avec un handicap.
- 3.3 Les membres sympathisants peuvent être des personnes physiques ou morales qui reconnaissent et soutiennent les buts de l'Association.
- 3.4 Le titre de membre d'honneur peut être accordé à toute personne ayant rendu des services extraordinaires à l'Association ou à la cause des personnes handicapées en général. La cotisation est prise en charge par l'Association.
- 3.5 Pour réaliser les buts de l'Association, les membres sont regroupés en sections dont le territoire est précisé selon art. 10.2.12 par le Conseil. S'il n'est pas possible d'élire un sein d'une région, les membres seront affiliés à la centrale.
- 3.6 Les sections désignent leurs organes selon leurs propres statuts.

4. Aufnahme

- 4.1 Aufnahmegesuche sind an das Zentralsekretariat oder an den Verein zu richten, in deren Gebiet der Antragssteller wohnt.
- 4.2 Über die Aufnahme von Aktiv-Mitgliedern entscheidet der Vorstand des betroffenen Vereins / Fachgruppe oder der Zentralvorstand endgültig.
- 4.3 Sympathiemitglieder gelten als aufgenommen, sobald der Eingang des Aufnahme-gesuchs bestätigt ist.
- 4.4 Über die Aufnahme von Kollektivmitgliedern entscheidet der Zentralvorstand.

5. Austritt

- 5.1 Die Mitgliedschaft erlischt durch Austritt, Tod, Streichung oder Ausschluss.
- 5.2 Der Austritt steht jedem Mitglied frei. Er ist schriftlich dem zuständigen Vereinsvorstand oder dem Zentralsekretariat einzureichen.
- 5.3 Der Austritt wird am Ende des laufenden Geschäftsjahres wirksam. Er hebt die Zahlungspflicht für fällige Beiträge nicht auf.

6. Ausschluss

- 6.1 Für den Ausschluss eines Mitgliedes ist der Vorstand des betroffenen Vereins oder der Zentralvorstand zuständig.

7. Beiträge

Die Mitgliedschaft unterliegt einem Jahresbeitrag. Die Höhe des Jahresbeitrags wird durch die Delegiertenversammlung bestimmt.

8. Organe

- Organe der Vereinigung sind:
- Delegiertenversammlung (DV)
 - Zentralvorstand (ZV)
 - Ausschuss (AU)
 - Kontrollstelle
 - Zentralsekretariat

4. Admission

- 4.1 Les formulaires d'adhésion sont à adresser au secrétariat central ou à la section de la région de domicile du requérant.
- 4.2 Le comité de la section / groupe spécifique concerné ou le Conseil décident en dernière instance de l'admission des membres actifs.
- 4.3 Dès la confirmation de réception de la demande d'adhésion, le membre sympathisant est considéré comme étant inscrit.
- 4.4 Le Conseil décide de l'admission de membres collectifs.

5. Démission

- 5.1 La qualité de membre se perd par : démission, décès, radiation ou exclusion.
- 5.2 Tout membre a le droit de démissionner. La démission doit être communiquée par écrit au comité de section compétent ou au secrétariat central.
- 5.3 La démission prend effet à la fin de l'année civile en cours. Elle ne dispense pas de l'obligation de payer les montants dus.

6. Exclusion

- 6.1 L'exclusion d'un membre est du ressort du comité de section ou du Conseil.

7. Cotisations

La qualité de membre est soumise à une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée des délégués.

8. Organes

Les organes de l'Association sont :

- L'Assemblée des délégués (AD)
- Le Conseil (C)
- Le comité directeur (CD)
- L'organe de contrôle
- Le secrétariat central

9. Delegiertenversammlung

9.1 Durchführung / Organisatorisches

- 9.1.1 Die Delegiertenversammlung tagt einmal im Jahr. Die Versammlung findet im ersten Halbjahr statt.
- 9.1.2 Die Delegiertenversammlung wird durch die Delegierten des Vereins, der Fachgruppen und der Mitglieder des Zentralvorstandes gebildet.
- 9.1.3 Die Vereine und die Fachgruppen haben Anspruch auf drei Delegierte. Zählt die Sektion mehr als 100 Aktiv-Mitglieder, steht ihr für jedes weitere volle oder angefangene Hundert ein zusätzlicher Sitz zu.
- 9.1.4 An der Delegiertenversammlung entscheidet das einfache Mehr der Stimmenden. Bei Stimmengleichheit fällt der Präsident den Stichentscheid.

9.2 Aufgaben der Delegiertenversammlung

- 9.2.1 Wahl des Zentralvorstandes und des Zentralpräsidenten.
- 9.2.2 Wahl der Kontrollstelle.
- 9.2.3 Ernennung von Ehrenmitgliedern der Dachorganisation.
- 9.2.4 Abnahme der Jahresbilanz und der Jahresrechnung der Vereinigung.
- 9.2.5 Genehmigung des Jahresberichtes des Zentralvorstandes über die Tätigkeit der Vereinigung.
- 9.2.6 Entlastung der Organe.
- 9.2.7 Beschlussfassung über das Budget der Vereinigung.
- 9.2.8 Festsetzung der Jahresbeiträge der Vereinsmitglieder und Abonnenten.
- 9.2.9 Beschlussfassung über Bau oder Kauf von Liegenschaften.
- 9.2.10 Beschlussfassung über Anträge von Vereinen. Die Anträge müssen 90 Tage vor der Delegiertenversammlung schriftlich eingereicht werden.
- 9.2.11 Bestimmung des Ortes der Delegiertenversammlung.
- 9.2.12 Beschlussfassung über Statutenänderungen.
- 9.2.13 Beschlussfassung über das Vorgehen bei Fusion mit einer anderen Vereinigung.
- 9.2.14 Beschlussfassung über das Vorgehen bei der Auflösung der Vereinigung.

9. Assemblée des délégués

9.1 Déroulement / questions d'organisation

- 9.1.1 L'assemblée des délégués siège une fois par an, au cours du premier semestre.
- 9.1.2 L'assemblée des délégués est formée par les délégués des sections, des groupes spécifiques et par les membres du Conseil.
- 9.1.3 Chaque section et chaque groupe spécifique a droit à trois délégués. Lorsqu'elle compte plus de cent membres actifs, elle a droit à un siège supplémentaire pour chaque centaine ou fraction de centaine en plus.
- 9.1.4 Lors de l'assemblée des délégués, la majorité simple des votants est décisive. En cas d'égalité des voix, c'est le Président qui tranche.

9.2 Compétences de l'assemblée des délégués

- 9.2.1 Election des membres du Conseil et du/de la Président/e central/e.
- 9.2.2 Désignation de l'organe de contrôle.
- 9.2.3 Nomination des membres d'honneur de l'organisation faïtière.
- 9.2.4 Approbation du bilan et des comptes annuels de l'Association.
- 9.2.5 Approbation du rapport annuel du Conseil sur l'activité de l'Association.
- 9.2.6 Décharge des organes.
- 9.2.7 Décision au sujet du budget de l'Association.
- 9.2.8 Fixation de la cotisation annuelle des membres et des abonnés.
- 9.2.9 Décision relative à la construction ou l'achat de biens immobiliers.
- 9.2.10 La décision au sujet d'une requête dont le traitement a été requis par une section doit être formulée par écrit 90 jours avant l'assemblée des délégués.
- 9.2.11 Désignation du lieu des assemblées des délégués.
- 9.2.12 Décision pour toute modification des statuts.
- 9.2.13 Décision de la procédure à suivre lors d'une fusion avec une autre association.
- 9.2.14 Décision de la procédure à suivre en cas de dissolution de l'Association.

10. Zentralvorstand

10.1 Grundsätzliches

- 10.1.1 Der Zentralvorstand besteht aus mindestens 5 Mitgliedern.
- 10.1.2 Die Mitglieder werden auf 3 Jahre gewählt. Eine Wiederwahl ist möglich.
- 10.1.3 Der Zentralpräsident wird durch die Delegiertenversammlung gewählt. Im Übrigen konstituiert sich der Zentralvorstand selbst.
- 10.1.4 Die Mitarbeit ist ehrenamtlich. Reisekosten und Sitzungsgelder werden bezahlt.

10.2 Zuständigkeiten des Zentralvorstandes

- 10.2.1 Die Festlegung des Sitzes der Vereinigung.
- 10.2.2 Die Vorbereitung der Delegiertenversammlung.
- 10.2.3 Die Umsetzung der an der Delegiertenversammlung getroffenen Entscheide.
- 10.2.4 Die Vertretung der Vereinigung nach aussen.
- 10.2.5 Die Stellungnahmen zu grundsätzlichen sozialpolitischen und gesellschaftlichen Fragen.
- 10.2.6 Die Festlegung der Grundsätze in der Finanzpolitik, der Mittelbeschaffung und der Kommunikation, sowie der Erlass eines Geschäftsreglements.
- 10.2.7 Die Aufgabenerteilung an den Ausschuss.
- 10.2.8 Die Aufnahme der Aktiv-Mitglieder in den Zentralverein.
- 10.2.9 Die Anstellung des Zentralsekretärs oder der Zentralsekretärin.
- 10.2.10 Die Delegation von operativen und administrativen Aufgaben an das Zentralsekretariat oder an Dritte und deren Begleitung und Kontrolle betreffend Qualität und Effizienz.
- 10.2.11 Die Einsetzung von Arbeitsgruppen.
- 10.2.12 Die Bestimmung der geografischen Gebiete, die einen Verein bilden.

11. Organe de contrôle

- 11.1 L'organe de contrôle est une fiduciaire officiellement reconnue.
- 11.2 Le résultat de la révision est consigné dans un rapport écrit.

12. Secrétariat central

- 12.1 L'Association dispose d'un secrétariat central.
- 12.2 Il exécute les tâches qui lui sont attribuées par le Conseil.
- 12.3 Le/la secrétaire central-e ou son/sa suppléant-e participe aux séances du Conseil avec voix consultative.
- 12.4 Sur la base d'un accord, le secrétariat central peut reprendre certaines tâches d'une section.
- 12.5 Les cotisations annuelles ainsi que la base de données des adresses sont traitées de manière centralisée.

13. Institutions

L'Association soutient des projets pour créer des possibilités de logement et de travail pour des personnes avec un handicap physique. En plus d'institutions à caractère juridique autonome, elle soutient la création de formes individuelles d'habitat et de travail à l'extérieur d'institutions.

14. Offres de cours et de formation

L'Association propose des cours et des formations et en assume elle-même la régie, pour autant que cela soit possible.

15. Communication

L'Association communique d'une manière bilingue envers ses membres et la collectivité, d'une part pour couvrir les besoins internes, d'autre part pour maintenir les contacts avec d'autres organisations d'entraide et des personnes non handicapées.

16. Finanzielle Mittel

- 16.1 Die Einnahmen der Vereinigung bestehen aus:
- Jahresbeiträgen der Aktiv-, Sympathie- und Kollektivmitglieder,
 - Abonnementsgebühren für die Vereinszeitschrift,
 - Kapitalerträgen,
 - Einkünften aus Sammlungen und Verkäufen,
 - Leistungen der Eidg. Invalidenversicherung,
 - Spenden, Legaten und Erbschaften,
 - Zuwendungen anderer Arten.
- 16.2 Das Rechnungsjahr fällt mit dem Kalenderjahr zusammen.
- 16.3 Für die Verpflichtungen der Vereinigung haftet das Vereinsvermögen. Eine persönliche Haftbarkeit der Vereinsmitglieder besteht nicht.

17. Fusion

Die Fusion mit einer anderen Organisation ähnlicher Zielsetzung wird mit Zweidrittelmehrheit der Stimmenden an einer Delegiertenversammlung beschlossen.

18. Auflösung

- 18.1 Die Auflösung der Vereinigung (Dachorganisation) wird mit Zweidrittelmehrheit der Aktiv- und der Ehrenmitglieder an einer Delegiertenversammlung beschlossen. Die Auflösung wird durch den Zentralvorstand vollzogen.

Im Falle einer Auflösung ist das vorhandene Vermögen der Vereinigung (Dachorganisation) ausschliesslich und unwiderruflich einer ähnlichen steuerbefreiten Institution oder Organisation mit ähnlicher Zwecksetzung zuzuwenden.

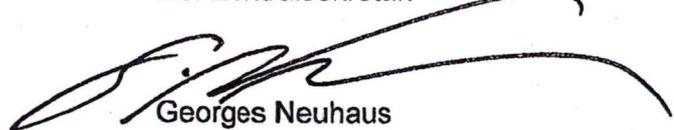
Die vorliegenden Statuten ersetzen diejenigen vom 9. Juni 2012. Sie wurden an den Delegiertenversammlung vom 11. Juni 2016 gutgeheissen.

Der Vereinspräsident:



Mathias Spreiter

Der Zentralsekretär:



Georges Neuhaus

Luzern 11. Juni 2016








16. Moyens financiers

- 16.1 Les ressources de l'Association sont constituées par :
- les cotisations annuelles des membres actifs, sympathisants et collectifs,
 - les abonnements au périodique de l'Association,
 - les intérêts du capital,
 - les recettes de collectes et de ventes,
 - le soutien de l'Assurance Invalidité,
 - les dons, legs et héritages,
 - d'autres ressources de toute nature.
- 16.2 L'année comptable correspond à l'année civile.
- 16.3 Les engagements de l'Association sont couverts par la fortune de l'Association. Il n'y a pas de responsabilité personnelle de la part des membres de l'Association.

17. Fusion

La fusion avec une autre association poursuivant un but analogue nécessite la majorité des deux tiers des votants d'une assemblée des délégués.

18. Dissolution

- 18.1 La dissolution de l'Association (organisation faïtière) ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers de membres actifs et membres d'honneur présents lors d'une assemblée des délégués. La dissolution est assurée par le Conseil.

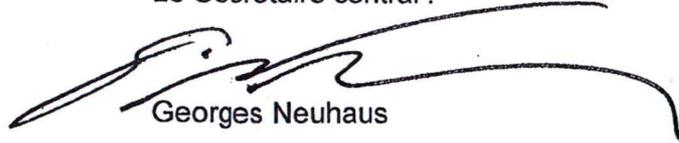
En cas de dissolution, les biens de l'Association (organisation faïtière) sont affectés de manière exclusive et irrévocable à des institutions et/ou des organisations bénéficiant de l'exonération d'impôt et poursuivant un but semblable.

Les présents statuts remplacent ceux du 9 juin 2012. Ils ont été approuvés par l'assemblée des délégués du 11 juin 2016.

Le Président central :


Mathias Spreiter

Le Secrétaire central :


Georges Neuhaus

En cas de litige, c'est la version en langue allemande qui fait foi.

Lucerne, le 11 juin 2016







ZEW

Association Suisse des Paralysés (ASPr)
André Dembinski
Route du Grand-Pré 3
1700 Fribourg

Date le 20 décembre 2022
Contact Joël Reber, reber@zewo.ch, 044 366 99 52
Sujet Conditions remplies

Monsieur,

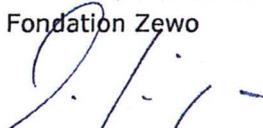
Félicitations. L'Association Suisse des Paralysés (ASPr) obtient le nouveau certificat Zewo. Il est valable jusqu'au 31 déc. 2023.

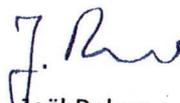
Vous avez documenté le fait que vous avez mis en œuvre les conditions issues de la dernière recertification au cours du délai supplémentaire fixé. Votre organisation satisfait de nouveau pleinement aux normes contrôlées.

Le label de qualité Zewo atteste que l'Association Suisse des Paralysés (ASPr) fait un usage des dons conformément aux buts, de manière efficace et axée sur les résultats. En respectant les normes, vous renforcez la confiance dans votre organisation et dans le secteur d'utilité publique. Merci de votre contribution au maintien de la propension à donner en Suisse.

Montrez que chez vous, les dons sont en bonnes mains. **Reproduisez le label de qualité systématiquement.** Vous trouverez des modèles pratiques sur www.zewo.ch/slogan. Notre newsletter vous tient au courant de tout ce qui a trait aux normes de la Zewo. Ne manquez aucune nouveauté et suivez-nous sur Twitter et LinkedIn.

Avec nos salutations les meilleures
Fondation Zewo


Martina Ziegerer
Directrice


Joël Reber
Domaine label de qualité

PS: sur www.zewo.ch, vous trouverez des outils, des cours et des exemples en vue de la mise en œuvre des normes de la Zewo.




Sebastian Carfagna



CERTIFICAT

L'Association Suisse des Paralysés ASPr, Fribourg,
est autorisée à utiliser le label de qualité Zewo
du 1.1.2019 au 31.12.2023.



Fondation Zewo

Kurt Grüter
Président

Martina Ziegerer
Directrice



ZEWO

RAPPORT ZEWO

Résultat d'examen pour l'Association Suisse des Paralysés

Date: 16 avril 2019

Résultat: Renouvellement du label de qualité pour cinq ans sous conditions



94% des critères examinés sont remplis intégralement.

Conditions

Vous ne remplissez plus certaines normes dans leur intégralité. Il en résulte les conditions suivantes:

Condition 1 Liens d'intérêts



Norme 5 paragraphe 2

Les membres de l'organe directeur suprême divulguent leurs liens d'intérêts concernant l'activité de l'organisation dans le rapport annuel ou sur le site Web de l'organisation.

Évaluation Vous ne divulguez pas les liens d'intérêts de vos membres du conseil. Les liens d'intérêts pertinents peuvent être :

- profession/position s'il y a un lien à l'activité de l'organisation
- fonction dans une autre organisation (à but non lucratif)
- fonction dans des organisations/entreprises proches
- activité politique

P. ex., Michel Torny, membre du conseil, est également président du Club Fauteuil Roulant Lausanne; le président du conseil, Erich Bühler, est également membre du comité de la CISP; certains membres du conseil sont également président des sections.

Vous avez annoncé, que les éventuelles doubles-fonctions des personnes au service de l'ASPr seront mises en évidence sur votre site web après l'assemblée des délégués du 8 juillet 2019.

Condition Divulguiez les liens d'intérêts pertinents de vos membres du conseil dans le rapport annuel ou sur le site web.

Délai 31 juillet 2019

 Sébastien Carpin




Condition 2 Placements



Norme 15 paragraphe 2

Si les placements et la valeur d'immeubles de rendement éventuels dépassent 2 millions de francs, l'organisation établit un règlement en matière de placements.

Norme 15 paragraphe 3

Ce règlement tient compte de l'aptitude au risque et des besoins de liquidités de l'organisation, des objectifs de rendement de ses placements, ainsi que du but de l'organisation. De plus, elle prend en considération les aspects sociaux et écologiques ainsi que les critères de bonne gestion d'entreprise (Governance).

Évaluation Vous détenez CHF 2'633'211 (exercice 2018) de titres. Par conséquent, vous devez établir un règlement de placement. Selon vos indications, le règlement de placement élaboré par le Secrétariat Central sera soumis au Conseil pour approbation lors de sa prochaine séance le 7 juin 2019.

Condition Adoptez un règlement en matière de placements. Respectez autant que possible les aspects sociaux et écologiques de vos placements. Définissez des critères d'exclusion, par exemple, afin de garantir des investissements durables en accord avec l'objectif de votre organisation.

Délai 31 juillet 2019

Condition 3 Récusation



Norme 5 paragraphe 3

Si des intérêts de l'organisation sont en conflit avec des intérêts de membres de l'organe directeur suprême ou de personnes proches de ces membres, ils sont divulgués à l'organe directeur suprême. Dans ce cas, le membre concerné se récusé.

Évaluation Les membres du conseil de votre organisation sont aussi en partie membres d'un conseil de section et toujours membres d'une section. Il y a encore d'autres liens d'intérêts. Selon vos indications, une convention de récusation a été déjà élaborée et sera soumise pour approbation au Conseil lors de sa prochaine séance le 7 juin 2019. Un exemplaire sera soumis pour signature à chaque membres d'un organe ASPr-SVG après les élections de l'assemblée de délégués du 8 juillet 2019.

Condition Adoptez une convention de récusation écrite pour les membres du conseil.

Délai 31 juillet 2019

CS M

CS
TL
}

Recommandations

Vous recevez des indications sur des améliorations possibles concernant certaines normes:

Recommandation 1 Direction



Norme 3 paragraphe 3

L'organe directeur suprême est normalement, dans les fondations, le conseil de fondation et, dans les associations, le comité. En tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance, il assume des fonctions de direction et de contrôle à moyen et long terme. L'organe directeur suprême supporte la responsabilité globale de l'organisation, en particulier pour ce qui concerne son activité courante, la gestion et l'utilisation des actifs, la gestion des risques et le contrôle interne.

Évaluation A coté du Conseil il y a aussi un comité de la CISP. Selon l'organigramme les deux organes sont sur le même niveau, mais selon les statuts, il y a seulement le conseil. Vous avez expliqué que les décisions stratégiques sont seulement prises par le conseil. Le comité de la CISP n'est pas une section et n'a pas de pouvoir juridique. Le comité de la CISP discute de la manière de sensibiliser à la polio. Il y a des propositions comment reorganiser les structures organisationnelles et comment clarifier la fonction du comité de la CISP. L'assemblée des délégués décidera le 8 juillet 2019.

Recommandation Passez en revue votre organigramme et définissez plus clairement le rôle du comité de la CISP.

Recommandation 2 Mandats



Norme 8 paragraphe 3

Les membres de l'organe directeur suprême peuvent, aux conditions suivantes, assumer des tâches indemnisées sous la forme d'un mandat:

- L'organe directeur suprême conserve son obligation de surveillance.
- La séparation des pouvoirs entre l'organe stratégique de direction et de surveillance et l'activité opérationnelle reste garantie ou il s'agit d'une mission exceptionnelle à durée limitée.
- Mission, durée et rémunération doivent être définies par décision de l'organe directeur suprême.
- La rémunération ne doit pas être supérieure à l'usage dans la branche mandatée.

Évaluation Votre membre du conseil, Sebastiano Carfora, est également le directeur d'un cours. Dans le cadre de ce mandat, M. Carfora accomplit ainsi des tâches stratégiques et opérationnelles. Un mandat est possible dans les conditions ci-dessus. Vous avez expliqué, dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation des doubles-mandats au sein de l'ASPr-SVG ne seront plus d'actualité. Un mélange de tâches opérationnelles et stratégiques n'est plus prévu et M. Carfora cessera sa fonction de directeur de cours pour la fin 2019. Si un tel cas devait se reproduire, le Conseil de l'ASPr-SVG attribuera la tâche opérationnelle sous forme d'un mandat de durée déterminée.

Recommandation Décidez des mandats temporaires par décision du conseil.

CS. M

TC

CS
TE

Recommandation 3 Efficience



Norme 9 paragraphe 2

La part des projets et services dans les charges totales de l'organisation se situe dans la fourchette pour les organisations comparables et est au moins de 65 %*. Cela signifie que la part consacrée à l'administration et à l'obtention de financements est de 35 % maximum.

* Les valeurs limites se basent sur l'étude Zewo 2015: «Chiffres clés et indices de référence pour les œuvres de bienfaisance». Les données sont régulièrement vérifiées par la Zewo à l'aide d'études subséquentes, et actualisées si nécessaire.

Évaluation Vous avez révisé l'application de la méthode Zewo pour le calcul de la structure des coûts. La valeur limite maximale pour votre organisation est de 30 %. Selon les comptes annuels 2018, le total des charges administratives s'élève à 29,2% (2018) et 27,2% (2017). Cela signifie que vous vous trouvez juste en dessous de la valeur limite.

Recommandation Observez l'évolution de votre structure de coûts et veillez à ce que les charges administratives ne dépassent pas plus de 30% des charges totales.

Recommandation 4 Efficacité



Norme 10 paragraphe 1

L'organisation agit dans un but d'efficacité.

Évaluation Nous avons évalué, si votre organisation agit dans un but d'efficacité. Vous trouverez le résultat de cette évaluation en annexe.

Recommandation Suivez les recommandations présentées en annexe et placez l'efficacité de vos activités plus au centre de votre action.

Annexes

Vous recevez les documents suivants à titre d'information:

- > Aperçu de la mise en oeuvre des normes Zewo
- > Appréciation de l'orientation sur le résultat

Zurich, le 16 avril 2019

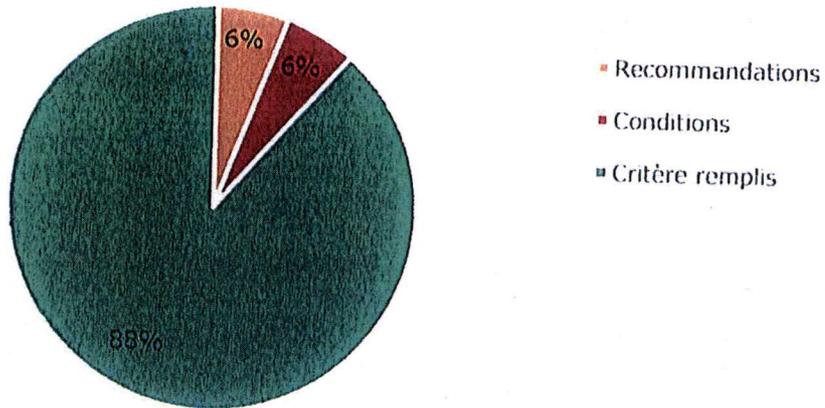
Martina Ziegerer
Directrice

Joël Reber
Domaine label de qualité

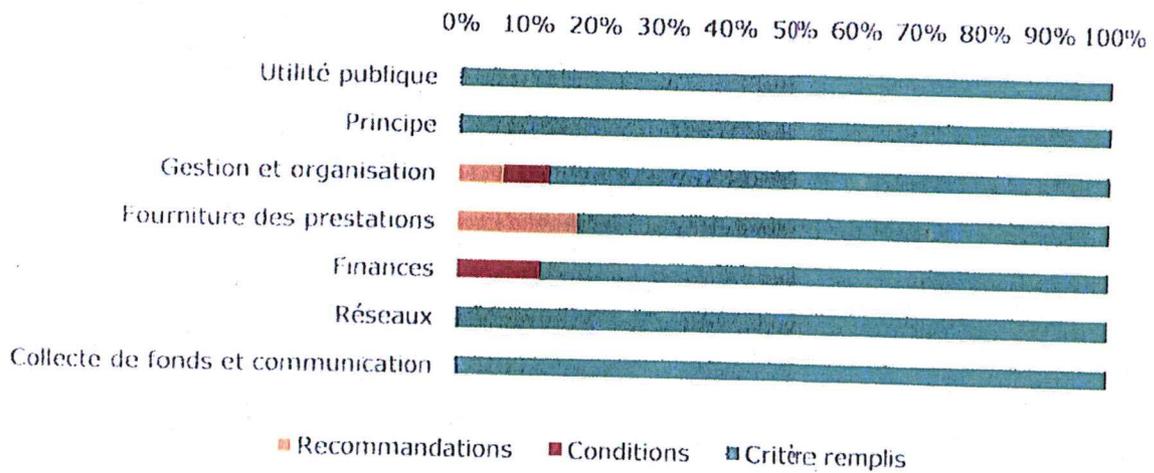
Christof Bättig
Comité de certification

Mise en oeuvre des normes Zewo

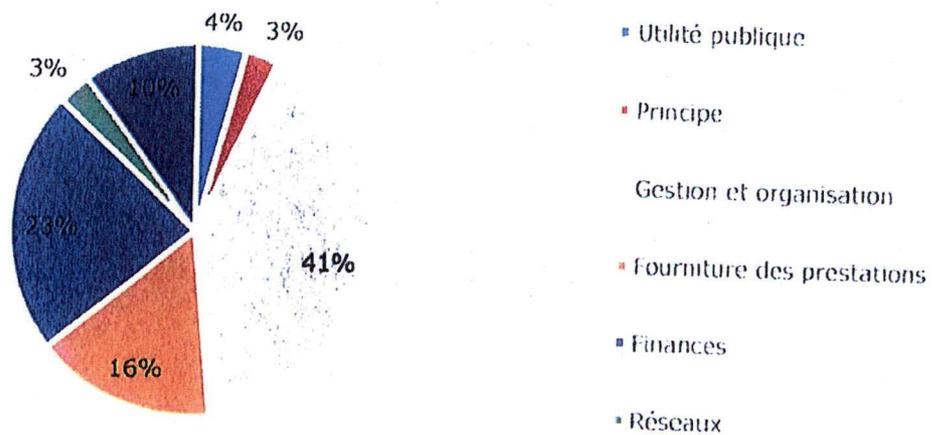
Résultat sur toutes les normes



Aperçu sur les domaines



Priorités de l'examen



Sebastiano Carpa

[Signature]

[Handwritten initials]

RECERTIFICATION ZEW0

Evaluation du souci de l'efficacité 2018

Organisation: Association Suisse des Paralysés -
Schweizerische Vereinigung der Gelähmten ASPr-SVG
| Polio.ch



08.
110

08
110

Action axée sur l'efficacité

Lois de la planification et de la mise en oeuvre de ses activités, elle s'oriente sur les effets vus.

Elle sait ce qu'elle veut changer dans le groupe cible par le biais de ses activités et elle a formulé ses objectifs en termes d'efficacité.

Une organisation à but non lucratif utilise ses dons avec un souci d'efficacité dans le sens du but d'une organisation d'utilité publique.

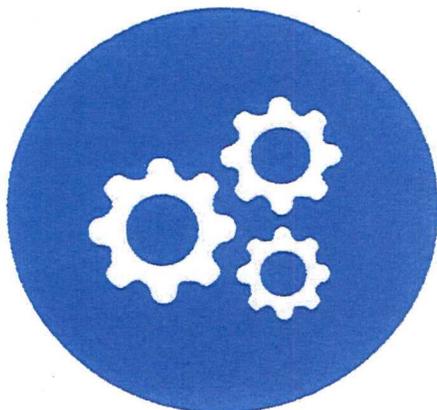
Elle a une stratégie d'efficacité qui est basée sur des données et des faits.

Comment une organisation d'utilité publique axée sur l'efficacité agit-elle?



Handwritten notes in blue ink: 'AS', 'AN', 'Te', and a signature.

Pourquoi le souci de l'efficacité dans les organisations d'utilité publique à but non lucratif est-il important?



Acquérir des connaissances

Les organisations d'utilité publique à but non lucratif optent pour certaines activités. Une approche axée sur l'efficacité aide une organisation à acquérir des connaissances en interne, qui lui permettront de prendre des décisions fondées.



Répondre aux attentes

Pour les donatrices et les donateurs, il est en général difficile de contrôler directement si les fonds sont utilisés de manière efficace. On attend cependant d'une organisation bénéficiaire que les fonds soient employés avec un souci de l'efficacité.



Assumer ses responsabilités

Une organisation d'utilité publique à but non lucratif a ancré un but dans ses statuts ou dans son acte de fondation. Les actions d'une organisation qui a le souci de l'efficacité visent à atteindre le but assigné ou à contribuer à sa réalisation.

OS.

MP
72

OS

Que réclame la Zewo en ce qui concerne le souci de l'efficacité?



Norme 10: efficacité

1. L'organisation agit dans un but d'efficacité.
2. L'organisation examine continuellement l'efficacité de son activité principale. Dans ce cadre, elle définit des objectifs. Ceux-ci sont régulièrement vérifiés. Les responsabilités afférentes sont claires.
3. Les questions suivantes permettent de contrôler l'action dans une optique d'efficacité:
 - Que voulons-nous atteindre en tant qu'organisation?
 - Avec quelles stratégies voulons-nous atteindre ces objectifs?
 - De quels moyens et aptitudes disposons-nous pour mettre en œuvre ces stratégies?
 - Comment savons-nous si nous faisons des progrès?
 - Qu'avons-nous atteint jusqu'à présent et que n'avons-nous pas encore atteint?
4. L'organisation intègre le thème de l'efficacité sous une forme appropriée dans les comptes-rendus publics.

OS

MM

OS
T
K

Vos indications dans le questionnaire de recertification

Vos réponses à nos questions

En tant qu'organisation, avez-vous consigné par écrit les effets que vous souhaitez obtenir?

Non

Si oui, dans quel(s) document(s)?

-

Veillez décrire comment vous vérifiez si vous progressez au niveau de vos objectifs d'efficacité?

Nous sommes attentifs au nombre de membres de l'association et surtout au nombre de participants à nos cours. Ces chiffres sont pour nous importants et sont également des alarmes.

Qui en est responsable?

La Secrétaire centrale ainsi que la ou les personnes responsables de la prestation

Communiquez-vous sur l'efficacité de votre organisation publiquement? Si oui où?

Oui, lors des diverses séances avec le comité, le conseil et lors de l'assemblée des délégués

OS

MTE

OS

OS

Analyse du but d'efficacité

Évaluation des différents aspects du but d'efficacité de votre organisation

	Appréciation	Notre recommandation
L'organisation examine continuellement l'efficacité de son activité principale.	★ ★ ★	Nous vous recommandons de viser un examen encore plus délibéré de l'effet de vos activités clés.
L'organisation intègre le thème de l'efficacité dans les comptes-rendus publics.	★ ★	Nous vous recommandons de viser des comptes-rendus plus détaillés au sujet de l'effet de vos activités clés.
Vous avez des groupes cibles clairement définis.	★ ★ ★ ★	Pas de recommandation, vous avez clairement défini votre groupe cible.
Vous avez défini des objectifs par écrit.	★	Nous vous recommandons de définir des objectifs d'efficacité écrits incluant des indicateurs pour les activités clés de votre organisation.
Les objectifs sont régulièrement vérifiés.	★ ★	Nous vous recommandons de réexaminer régulièrement les effets visés et de les analyser par des enquêtes ou consultations.
Les responsabilités afférentes sont claires.	★ ★ ★	Nous vous recommandons de définir les responsabilités de façon plus détaillée lors de la procédure axée sur l'efficacité.

Remarque: l'évaluation va chaque fois de une à quatre étoiles. Plus le nombre d'étoiles attribuées est grand, plus nous considérons que le degré de maturité de l'orientation de votre organisation sur l'efficacité au sens de la norme 10 est élevé.

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials and a large signature.

Analyse du but d'efficacité

Évaluation des différents aspects du but d'efficacité de votre organisation

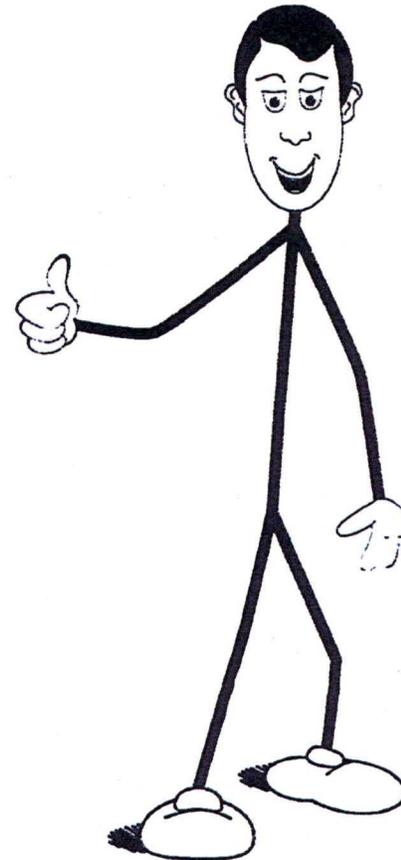
	Appréciation	Notre évaluation
Nous avons une compréhension commune dans le domaine de l'optique d'efficacité.	★★	Selon nous, l'effet et le résultat (output) pourraient être clairement délimités l'un par rapport à l'autre.
Vous agissez dans un but d'efficacité	★★★	Vous vous penchez sur l'efficacité de votre activité. Nous vous recommandons cependant de la pondérer plus fortement.
Impression générale	★★★	Vous avez accompli beaucoup de travail dans le domaine du souci d'efficacité. Continuez ainsi!
Commentaire/recommandation		
Les cours sont évalués au moyen de questionnaires répondus par les participants et les formateurs. Les plaintes des participants et des personnes qui les accompagnent seront également analysées. Toutefois, les enquêtes sont plutôt rudimentaires et ne permettent de tirer que des conclusions limitées sur l'impact. Il s'agit certes d'un bon travail de développement, mais il devrait être réalisé de manière encore plus systématique, car il n'existe pas encore d'objectifs d'impact écrits et l'impact des services n'est pas encore traité de manière consciente.		

OS

MS

OS
OS
OS

Outils pour une approche axée sur l'efficacité



Guide Zewo pour les services et les projets au niveau national:
www.zewo.ch/wirkung

Guide Zewo pour les projets et programmes dans la coopération au développement:
www.zewo.ch/impact

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'M' and several smaller marks.



Membres du Conseil au 30.11.2022 - fonctions
Mitglieder des Zentralvorstands per 30.11.2022 - Funktionen

Name	Vorname	Funktion	Departement	1. Wahl / Wiederwahl	Wiederwahl notwendig
Nom	Prénom	Fonction	Département	1ère élection / Réélection	Réélection nécessaire
Carfora	Sebastiano	Präsident Président	Finanzen und Personalwesen, Vertretung in der Westschweiz Finances et personnel, représentation en Suisse romande	07.06.2008 11.06.2022	2025
Flückiger	Johannes	Vizepräsident Vice-président	Organisation und Kommunikation, Vertretung in der Deutschschweiz Organisation et communication, représentation en Suisse allemande	11.06.2022 Au 17.06.2023	2025
Graf	Jakob	Mitglied des Zentralvorstands Membre du Conseil	Begleitung – Ehrenamtliche Kurse Accompagnement – bénévoles cours	08.06.2019 11.06.2022	2025
Wolf	Thomas	Mitglied des Zentralvorstands Membre du Conseil	Kurse Cours	10.06.2017 11.06.2022	2025
Gehrig	Erika	Mitglied des Zentralvorstands Membre du Conseil	SIPS, Post-Polio CISP, Post-Polio	11.06.2022	2025
Dembinski	André	Zentralsekretär-in Secrétaire Central	-	-	-

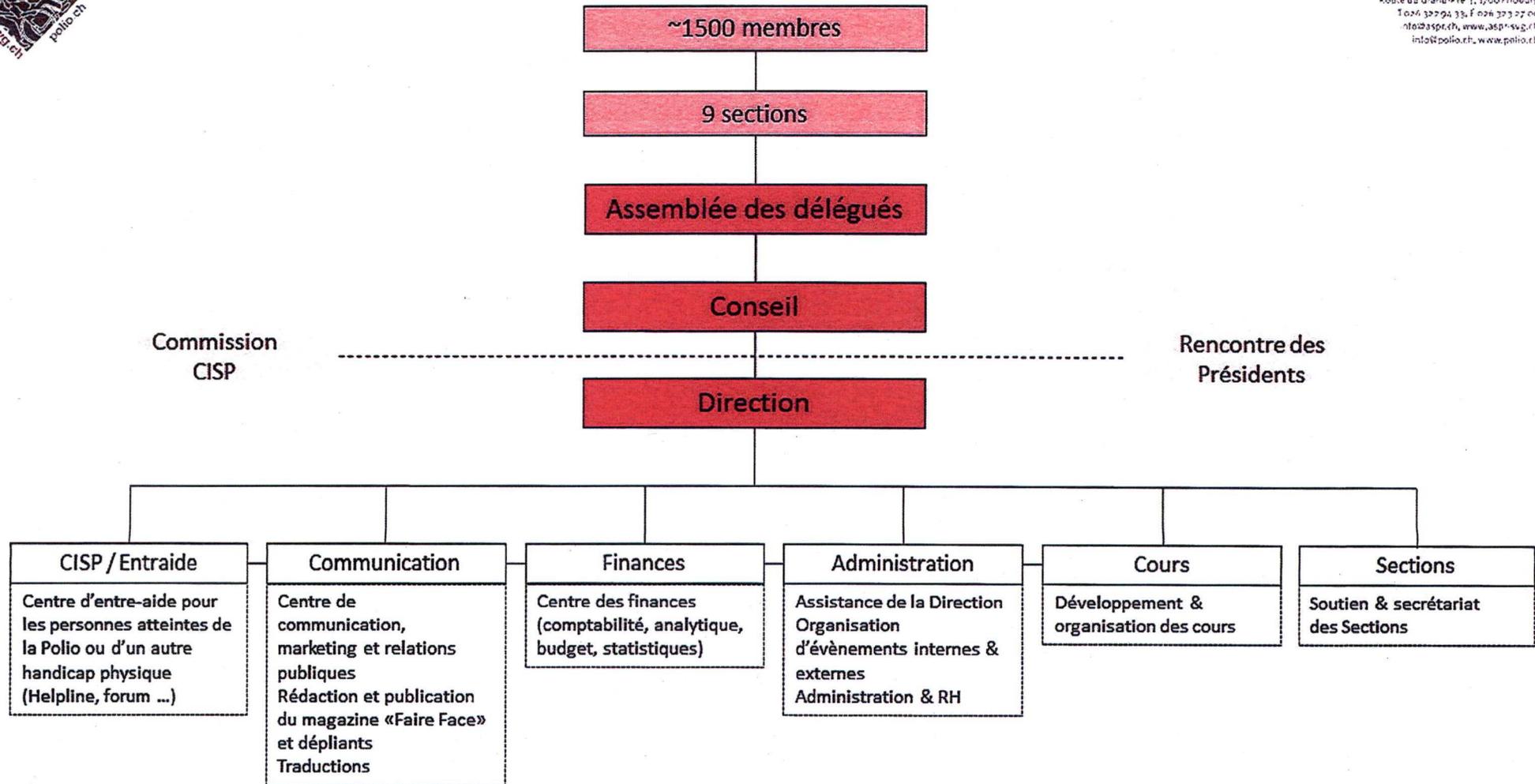
24.08.2022 LEM

Sebastiano Carfora

J. Flückiger

CS

TEP



CS. [Signature]

[Signature]
CS
TC

No réf. 04857/2014
IDE CHE-105.764.513**Association Suisse des Paralysés (ASPr)**

inscrite le 26 septembre 2014

Association

Réf.	Nom
1	Association Suisse des Paralysés (ASPr) (Schweizerische Vereinigung der Gelähmten (SVG))
Siège	
1	Fribourg
Adresse	
3	Route du Grand-Pré 3, 1700 Fribourg
Dates des Statuts	
	11.06.2016
But, Observations	
1	<u>Autre</u> Le numéro IDE/UID CHE-391.882.235 étant erroné, il est remplacé par le numéro IDE/UID CHE-105.764.513.
3	<u>But:</u> de faciliter l'intégration sociale des personnes avec un handicap physique et de favoriser la compréhension entre les personnes non handicapées et handicapées (Inclusion). De renforcer les liens amicaux entre les membres et développer l'esprit de solidarité. De protéger ses membres contre les conséquences de la maladie, des accidents, de l'invalidité et de la précarité financière. De collaborer avec des associations suisses et des organisations faitières et étrangères qui poursuivent des buts semblables, avec le but d'améliorer l'aide privée ou publique pour personnes handicapées sur le plan communal, cantonal et fédéral.

Réf.	Ressources
	Subventions de l'Office fédéral des Assurances Sociales (OFAS) par un contrat de prestations; cotisations des membres; abonnements à l'organe officiel de l'association; vente d'habits usagés (Solitex); dons; legs; rendement du capital; soutien des fondations; d'autres ressources de toute nature.

Réf.			Membres et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
	9		Carfora Sebastiano, d'Italie, à Corgémont	Membre du conseil président	signature collective à 2
	9		Wolf Thomas Augustin, de Zeiningen, à Luzern	Membre du conseil	signature collective à 2
8			Graf Jakob, de Mönchaltorf, à Seegräben	Membre du conseil	(sans signature)
8			Schwab Alain Marcel, de Neuchâtel, à Chamoson	Membre du conseil	(sans signature)
9			Multifiduciaire Fribourg S.A. CHE-107.760.182, à Fribourg	organe de révision	
11			Dembinski Andrzej Dobrosław, de Uetendorf, à Fribourg	secrétaire	signature collective à 2
10			Schär Louis Daniel Francis (dit Daniel), de Trubschachen, à Avry	secrétaire	signature collective à 2

CS

AD

CS
TE }

Anhang B
Am VAF angeschlossene Organisationen (VN und UVN)

R
S
Te }

Anhang C
Fachkonzepte der VN

- Fachkonzept Beratung von behinderten Personen und deren Angehörige
- Fachkonzept Medien- und Publikationen, Entwicklung, Herstellung und Verbreitung von Informationsmaterialien und Medien, Informations- und Dokumentationsstelle
- Fachkonzept Kurse «Hilfe zur Selbsthilfe (Autonomie)» (mit und ohne Übernachtung)
- Fachkonzept Kurse «Soziale Kontakte – Freizeit und Sport» (mit und ohne Übernachtung)
- Fachkonzept LUFEB Allgemeine Medien- und Öffentlichkeitsarbeit
- Fachkonzept LUFEB Themenspezifische Grundlagenarbeit/Projekte Art. 74 IVG
- Fachkonzept LUFEB Förderung der Selbsthilfe



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysés (ASPr)

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Conseil aux personnes et leurs proches

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

CONSEIL:

Le conseil pour les personnes en situation de handicap physique et leurs proches et/ou de poliomyélite ou souffrant du syndrome post-polio est une prestation de conseil, de soutien, de suivi d'écoute, de mise en réseau et de pair-à-pair. Les conseils se font généralement par téléphone (offre visible sur internet), par courriel ou adapté selon le handicap. Il arrive aussi mais plus rarement de le faire en entretien individuel dans un endroit public, proche de leur lieu de domicile. Les thèmes traités concernent l'intégration sociale, l'habitat, les endroits de vie adaptés, le maintien à domicile, la mobilité, le soutien administratif, les problématiques rencontrées en lien avec la santé, les soins, les assurances sociales et le syndrome post-polio. Conseil également en matière de mobilité, séjours thématiques et cours. Lorsque cela est nécessaire, le public cible est dirigé vers d'autres services spécialisés. Peuvent également avoir lieu des conseils en groupe.

Betroffene und Angehörige von Menschen mit Behinderung erhalten Beratungen, wie sie mit ihrer (neuen) Lebenssituation umgehen können, unter Berücksichtigung der neuesten Erkenntnisse zum Thema Behinderung. Es werden Lösungen vorgeschlagen und Ängste abgebaut. Auch der Schweregrad der Behinderung (Einschränkungen usw.) ist unterschiedlich und tritt in verschiedenen Formen auf. Dies wird bei der individuellen Beratung berücksichtigt. Die Beratung fördert die selbstbestimmte und barrierefreie Teilhabe von Menschen mit Behinderungen an der Gesellschaft, damit sie ihre Entscheidungen besser treffen können.

Durch die Beratung zu den Anliegen ermöglichen wir den Kunden und deren Angehörigen einen selbstsichereren Umgang mit der (neuen) Lebenssituation und mehr Autonomie. Die Beratungen nach neuesten Erkenntnissen fördert für sie den Zugang zu Fördermitteln, Hilfsmitteln, Wohnmöglichkeiten, Mobilität, Versicherungen, Fachstellen und Fachpersonen, Behörden, Selbsthilfegruppen, Peers to Peer und Fachliteratur. Die Beratungen helfen ihnen Unsicherheiten, Ängste und Probleme anzugehen und Dank Ueberwindung die Eigenwirksamkeit zu erhöhen.

Handwritten initials: HC, ES, TE

Die erworbene Autonomie fördert den barrierefreien Zugang und die Teilhabe von Menschen mit einer körperlichen Beeinträchtigung in der Gesellschaft und ermutigt sie, weitere Zielsetzungen anzugehen.

Die Beratungen nach neuesten Kenntnissen ist personen- und situationsangepasst, sie richteten sich nach dem Schweregrad der Einschränkungen und den möglichen erreichbaren Zielen der Klienten. Erreichte Zielsetzungen stärken das Selbstwertgefühl jedes einzelnen und bringt der Zielgruppe ein Stück Lebenswert zurück.

Lien du site web de l'organisation: www.aspr-svg.ch

autres liens :

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal de la prestation:

Soutien de la gestion autonome du handicap, afin que la qualité de vie puisse être maintenue et promue. Les personnes reçoivent des solutions individuelles pour faire face à leur vie quotidienne et à leur participation à la société. Améliorer la qualité de vie, renforcer l'estime de soi, gagner en autonomie, acquérir des connaissances sur la maladie ou le handicap, développer des stratégies d'adaptation, faire face à la mobilité réduite, développer l'autonomie, améliorer le maintien au domicile. Préserver les ressources et les promouvoir dans la mesure du possible. Soutenir les proches aidants.

Durch die Beratungen öffnen sich den Kunden neue Möglichkeiten und Zugänge, steigern sie ihre Selbstbestimmung und können nach und nach eigene Entscheidungen treffen und eigene, neue Lösungswege entwickeln. Die Beratungen helfen ihnen, ihre wichtige Lebensbereiche zu erhalten und zu erweitern. Die neuen und auch selbst entwickelten Ressourcen können sie ergänzen und einsetzen. Die Kunden fühlen sich durch die Beratungen gestärkt und ermutigt. Die Beratungen verbessert die Lebenssituation, fördert die Integration und ihre soziale Teilhabe. Die Selbsthilfe bereitet Freude und fördert die Eigendynamik der Klienten.

Spécifique:

Répondre à des problématiques individuelles par des conseils personnalisés. Discussion avec la personne, écoute active, recherche de solutions au cas par cas. Les questions qui seront traitées concernent l'intégration sociale, l'habitat, les endroits de vie adaptés (mise en contact avec des organisations de logements adaptés), maintien au domicile (mise en contact avec des organisations de soutien à domicile), autres soutiens (type administratifs, questions financières et d'assurances), problématiques en lien avec la polio, le syndrome post-polio et autres formes de handicap physique, leur prise en charge, questions touchant à la mobilité. Mise en relation des personnes (personnes, réseaux existants, participation à des cours et activités, affiliation à une section, etc.). Lors de la consultation, des objectifs individuels sont convenus avec le client/la cliente. Le conseil aux proches offre un soutien et une aide concrète pour gérer le quotidien.

Mittels spezifischer Bearbeitung erhalten die Klientel die massgeschneiderte, individuellen Beratungen. Der Kunde kann seinen Alltag Dank Unterstützung wieder selbstständig bewältigen und lernte dabei weitere schwierige Situationen selbst anzugehen. Die Beratungen bietet auch den Angehörigen Hilfe, damit sie ihren Alltag gut bewältigen können. Wir hören zu und analysieren die

Gespräche und suchen individuell nach Lösungen für jeden einzelnen Kunden. Wir bauen Kontakte auf, zwecks finanzieller Unterstützung, zu Behörden, erkundigen uns nach den von den Kunden erwünschten Hilfsmitteln, vermitteln Kontakte zwischen Kunden, Fachstellen und Fachpersonen, kontaktieren Versicherungen, versenden Flyer und Literatur, beraten Reisende und verweisen an unsere Peers und Sektionen.

Die Ziele sind zielgerichtet, aufgabengemäss, der Situation angemessen und verantwortungsbewusst erreichbar. Die Berücksichtigung der Ressourcen der betroffenen Personen fördert deren Handlungsfähigkeit und Autonomie. Die Möglichkeiten der Kunden werden Schritt für Schritt nach den aktuellen Möglichkeiten evaluiert.

Mesurable:

Dossier de suivi et outil de travail à l'interne avec tableau excel de report des conseils. Chaque personne soutenue y est répertoriée avec des indications sur la thématique, le temps de la consultation, le groupe cible, le canton, catégorie de demande, etc..

Die Anfragenden werden im Rahmen ihrer Möglichkeiten mittels Beratungen unterstützt. Diese werden in einer Fortschritstabelle Schritt für Schritt festgehalten und mit den Zielen der Kundschaft verglichen. Die Orientierungspunkte helfen den Kunden und uns den Fortschritt einzuordnen und allenfalls die Beratungen kundenspezifisch anzupassen. Erfolge sind messbar - Erfolge fördern die Kunden weiter an ihren Zielsetzungen zu arbeiten.

- Fortschritstabelle/Statusbericht
- Auswertung Kundenzufriedenheit Erreichung Zielsetzung
- Auswertung Kundenzufriedenheit Beratung
- Auswertung Erfolg / Misserfolg / neu Ansätze daraus
- Audit mit den verschiedenen Fachstellen, Fachpersonen, Behörden, Selbsthilfegruppen, Peers
- Kontakt 2 Monate nach Abschluss der Beratung

Atteignable:

Analyse du contexte, de la situation de vie et de la personne, propositions en accord avec la personne, analyse des forces et des faiblaissés, travail sur des solutions, empowerment.

Die Zielsetzungen, die Handlungen sind kundenspezifisch angemessen und erreichbar. Die Ziele sind mit den Ressourcen der Zielgruppe gekoppelt, d.h. für sie realistisch. Erreichbare Ziele fördern ihre Handlungsfähigkeit und Selbstständigkeit. Mittels Fortschritstabelle wird die Umsetzung laufend den aktuellen Möglichkeiten der verschiedenen Kunden angepasst.

Realiste:

Il existe la possibilité, du fait d'un réseau, d'entrer en contact avec des personnes dans la même situation et avec le même handicap (entraide). Le système de triage est appliqué lors de l'évaluation initiale et permet de diriger les personnes vers une autre institution/service spécialisé externe lorsque cela est jugé nécessaire.

Die Beratung richtet sich nach den Bedürfnissen der Kunden. Die individuellen Ziele werden so berücksichtigt, dass diese, teilweise auch Schritt für Schritt erreicht werden können. Die Umsetzung der Ziele sind gemäss Möglichkeiten und Kapazitäten mit dem normalen Tagesablauf der Kunden selbstständig machbar. Die Massnahmen sind, teilweise auch Schritt für Schritt, für die Kunden, die Fachstellen, Fachpersonen, Behörden, Selbsthilfegruppen und Peers klar definiert.

Déterminé dans le temps:

Les conseils par téléphone ou par courriel prennent fin avec la réponse. Le suivi d'une personne est terminé dans le cas d'un triage (redirection des personnes) vers une autre institution/service spécialisé externe lorsque cela est jugé nécessaire.

Die mit dem Kunden festgelegten Ziele werden zeitnahe, resp. rechtzeitig festgelegt und gemäss Fortschritstabelle soweit notwendig laufend angepasst. Die Beratung endet, wenn die Ziele der Kunden erreicht sind. 2 Monate nach Endung der Beratung erfolgt mit den Kunden ein Abschlussgespräch. Können die Ziele wie gewünscht aufrecht erhalten werden, wird das jeweilige Dossier geschlossen. Die Dauer der Beratungen ist individuell, angepasst an die Komplexität der Zielsetzungen und die Ressourcen der Kunden.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

ES

HC
TE

Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input checked="" type="checkbox"/> Handicap physique <input checked="" type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) Personnes en situation de handicap physique et leurs proches - personne en situation de poliomyélite ou du syndrome post-polio - autres telles que : paraplégiques, spina bifida, accident cardio vasculaire, ...	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input checked="" type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point</i>	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input checked="" type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input checked="" type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes <i>Autres langues :</i>	
Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles) Brève information sur ce point L'offre est accessible du fait des moyens mis en place tels que email, téléphone, site internet. Nous aurons un nouveau site web en 2023 et veillerons particulièrement à son accessibilité du site ainsi que de l'ensemble des prestations.	
Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation Le conseil est une délimitation propre.	

CS

PC
TE }

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

- suivi de l'évolution du dossier
- retour de la personne concernée
- supervision sur les situations "traitées" en team (meilleur transfert des connaissances en interne)
- formation continue du personnel si nécessaire

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Nous cherchons des collaborations et des synergies là où elles sont bénéfiques.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point **Prestation assurée par le personnel du secrétariat central avec, si nécessaire, des membres (personnes concernées pairs). Les prestations sont assurées par le personnel du secrétariat social qui dispose au besoin d'un vaste réseau de personnes de référence, spécialiste, de pair à pair qu'ils peuvent consulter au besoin. Des formations spécifiques pour le personnel peuvent être faites selon le besoin.**

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	170	170	170	170	680
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	30	30	30	30	120
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	200	200	200	200	800

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	12188	12188	12188	12188	48752
Autres charges/répartitions	CHF	4971	4971	4971	4971	19884
Total des charges par année	CHF	17159	17159	17159	17159	68636

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	3203	3203	3203	3203	12812
Aides financières de l'OFAS	CHF	14800	14800	14800	14800	59200
Total des Produits par année	CHF	18003	18003	18003	18003	72012

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point **Le capital propre sert uniquement à couvrir un éventuel déficit total**

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg 07.02.2024

Mandataire

Sebastiano Carpin

Lieu, Date

Geneve, 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]

CS

[Signature]
TE }



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysés (ASPr)

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027.)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Medien und Publikationen

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Elaboration, développement d'informations et de documentations à l'intention des personnes du groupe cible et de leurs proches dans le but de favoriser leur autodétermination, leur autonomie, leur inclusion sociale et l'entraide. Les informations, documentations sont mises à disposition, diffusées par le biais des canaux de communication numériques (site web). Aussi envois par courrier (également courriel) au groupe cible (sur demande ou pour les abonnements comme le magazine Faire Face). Egalement travail de fond pour ces prestations.

Informations et documentations:

- site web y compris le travail sur le contenu

- médias et publications:

- magazine pour personnes en situation de handicap physique ("Faire Face" 6x par année) avec contributions sur les thématiques ou approfondissements de thématiques

- brochures d'informations, mementos (annexes Polio 2x par année, dépliants avec des informations spécifiques, publications des activités des sections.

- développement de la présence sur les médias sociaux (Facebook)

Publications pour des personnes en situation de handicap physique et/ou de leurs proches telles que:

- Magazine pour les personnes en situation de handicap physique "Faire Face" 6x par année

- Annexe Polio 2x par année

- Site internet, réseaux sociaux

- Dépliants avec des informations spécifiques

Lien du site web de l'organisation: www.aspr.ch

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible)

Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal de la prestation: Pour les personnes du groupe cible, permet de renforcer l'autodétermination, l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement, la compréhension de certaines problématiques, possibilités d'actions (en participant à des cours ou des activités, par ex.). Les thématiques sont d'ordre médical, programmes cours et loisirs, témoignages (pairs) échanges d'expériences entre pairs, politiques sociale, informations sur des cours d'autres entités, inspiration, carnet de voyage, cures.

Spécifique: Le groupe cible y compris leurs proches, personnes de références, obtiennent des informations utiles en lien avec le handicap, les assurances sociales, leurs droits, conseils et informations pour améliorer leur quotidien et maintenir l'autonomie et la santé. Le public connaît l'offre de l'association, cours, il sait où il peut obtenir des informations.

Mesurable: Statistiques selon les prestations du descriptif : visionnage site internet et réseaux sociaux, nombre de magazines, questionnaires de satisfaction, enquêtes, sondages.

Atteignable: L'offre correspond au besoin. Mise en ligne des informations internes et externes ou publications sur papier. Envoi au groupe cible (car âge avancé des membres). Feedback. Publications facilitées dans sa lecture (caractère d'écriture plus grand, couleur adaptée, aération dans les textes)

Réaliste: Actualisation des pages web, actualisation des offres de publications de manière régulière.

Déterminé dans le Temps:

- Site web: contenu revu régulièrement
- Médias et publications : magazine 5 x par an, brochures d'informations, memento 2-3 x par an
- Présence sur les médias sociaux: Facebook (à voir pour les autres réseaux sociaux si besoin)

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Adultes <input type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input checked="" type="checkbox"/> Handicap physique <input checked="" type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) Personnes en situation de handicap physique et leurs proches	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input checked="" type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point</i> Analyse en continue des besoins: feedback, enquêtes, statistiques vistes site web et facebook.	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input checked="" type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input checked="" type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input checked="" type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input checked="" type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes <i>Autres langues :</i>	
Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles) Brève information sur ce point Nous veillons particulièrement à l'accessibilité des informations tant par leur contenu que par la forme.	
Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation	

CS

TE }

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible) (au moins sur des informations de base)**
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Mesure du nombre de visites et pages visitées sur le site. Collecte des critiques et idées de thématiques. Enquêtes qualitatives et/ou qualitatives si nécessaire.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex., accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point : Les thèmes seront traités par des personnes possédant les compétences spécifiques.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1280	1280	1280	1280	5120
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	320	320	320	320	1280
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1600	1600	1600	1600	6400

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	102700	102700	102700	102700	410800
Autres charges/répartitions	CHF	160693	160693	160693	160693	642772
Total des charges par année	CHF	263393	263393	263393	263393	1053572

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	49160	49160	49160	49160	196640
Aides financières de l'OFAS	CHF	62400	62400	62400	62400	187200
Total des Produits par année	CHF	111560	111560	111560	49160	383840

ES

Te

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg 07.02.2024

Mandataire

Sebastiano Carpo

Lieu, Date

Genève 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]

es

[Signature]

TC



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysées ASPr-SVG

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Cours "aide à l'entraide (autonomie)"

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Cours-blocs : séjours pour les personnes du groupe cible et leurs proches. Les séjours vont de 3 jours à deux semaines (max. 20 participants).

Objectifs :

- maintien et amélioration de l'autonomie et de la mobilité (ex : cours de yoga, gymnastique adaptée, natation, réalisation de mouvements, dual ski)
- acquisition de compétences pour mieux appréhender le handicap, le bien-être, l'entraide
- thématiques abordées permettant une meilleure compréhension du handicap
- repartir avec des compétences pour la vie quotidienne.
- Implication des personnes dans le choix des activités pour développer l'autodétermination et l'implication
- contacts sociaux, échanges entre pairs

Par ailleurs:

- des physiothérapeutes, nutritionnistes, spécialistes encadrent et animent les cours (cf. cours de natation, cours respiration avec des apprentissages de techniques, cours sur la nutrition)
- généralement forte prise en charge et encadrement par du personnel spécialisé, assistants, personnes de référence ou les proches.
- nécessité d'une infrastructure d'hébergement adaptée (mobilité réduite).

Cours d'un jour (3 à 4 cours d'un jour par an) :

- Les cours portent aussi sur des thématiques en lien avec l'autonomie, la gestion du handicap physique, la mobilité, le développement de compétences. Les cours d'un jour se déroulent avec plus de 20 personnes (maximum 50 personnes, accompagnants inclus): ceci s'explique par le fait que les personnes du groupe cible viennent avec un accompagnant (proche ou personne de référence) car ils ont un âge avancé et leur handicap devient toujours plus complexe. Les accompagnants participent aussi aux cours (d'où un nombre plus élevé que 20).

Lien du site web de l'organisation: www.aspr.ch

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (**S**pécifique (au groupe cible) **M**esurable, **A**tteignable Réaliste et **D**éterminé dans le Temps).

Pour le groupe-cible, les cours permettent aux participants de développer leurs compétences (aide à l'entraide) pour maintenir et développer leur autonomie, leur mobilité, meilleure compréhension du handicap, l'autodétermination et la participation. Contacts sociaux également.

Spécifique: Les cours sont adaptés au groupe-cible, les thématiques abordées sont spécifiques du fait du handicap. Des spécialistes animent et encadrent certains cours. Les personnes de référence, assistants, proches sont aussi là pour la prise en charge

Mesurable: Formulaire d'évaluation à remplir par les participants, également par les moniteurs, analyse de la qualité (visites audit sur les lieux des cours ; debriefing, formation continue proposée)

Atteignable: Les personnes sont au courant du contenu du cours, elles adhèrent au projet. Conseils spécifiques aux participants pour la mise en œuvre de la prestation (service de suivi et prise en charge la nuit). Le lieu d'accueil est adapté.

Réaliste: L'offre est utilisée, en lien avec le besoin. L'offre est publiée régulièrement (dans le Faire Face) et mise en ligne sur internet.

Déterminé dans le temps: Les cours donnés sous forme de journées (cours d'un jour sans nuitée). Les cours blocs sont des séjours sur 3 jours, jusqu'à max. 2 semaines. Selon une planification annuelle faite au préalable.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- Enfants
 Jeunes
 Adultes
 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole
 Tous les groupes-cibles
 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Personnes en situation de handicap physique et leurs proches, polio, post polio, tous types de paralysies physiques

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point les différents lieux d'hébergement sont accessibles pour personnes à mobilité réduite et disposent d'infrastructures adaptées, de véhicules adaptés et d'une prise en charge des soins et d'assistance est assurée

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les cours organisés à l'étranger.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point **Un programme de cours est publié dans les différents supports.**

Egalement diffusion par mailings

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Visites audit sur lieux des cours, questionnaires d'évaluation, debriefing lors du séminaire avec partie formation, une formation continue proposée pour l'ensemble des équipes d'encadrement.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex., accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Nous sommes à la recherche de coordinations et collaborations.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point : Les informations nécessaires pour le quotidien et le bon déroulement du cours sont transmises par les directeurs et co-directeurs avant le début du cours.

Pour ce qui est du domaine spécifique et médical, nous engageons des personnes formées et compétentes

Une formation d'un jour par année à lieu sur une thématique spécifique issue d'une lacune à combler pour tout le personnel participant aux cours

CS

PC
723

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs					0
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	0	0	0	0	0

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant	2340	2340	2340	2340	9360
Cours journalier	En journées effectives par participant	150	150	150	150	600
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	3095	3095	3095	3095	12380

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	423452	423452	423452	423452	1693808
Autres charges/répartitions	CHF	681251	681251	681251	681251	2725004
Total des charges par année	CHF	1104703	1104703	1104703	1104703	4418812

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	424585	424585	424585	424585	1698340
Aides financières de l'OFAS	CHF	568320	568320	568320	568320	2273280
Total des Produits par année	CHF	992905	992905	992905	992905	3971620

ES

TC

[Signature]

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg, 07.02.2024

Mandataire

Sebastião Carfra

Lieu, Date

Genève, 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]

CS

[Signature]



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 6136

Mandataire Verein Ferien und Freizeit Berlingen

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Cours "contacts sociaux, loisirs/sports"

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Le sous contractant Verein Ferien und Freizeit réalise les prestations suivantes:

Cours-blocs : Séjours pour les personnes du groupe-cible (polio, post-polio, paralysies) et leurs proches. Par le biais d'activités de loisirs et de sport, amélioration de l'inclusion sociale, créer et conserver des liens sociaux et permettre l'accès à des loisirs. Développement de la mobilité, du bien-être, d'obtenir une amélioration de la mise en lien avec son corps. Valorisation de l'image de soi et la confiance en soi. Les séjours vont de 3 jours à 2 semaines. Ils demandent une prise en charge (encadrement pendant le séjour par les équipes d'encadrement), nécessitent une infrastructure d'hébergement adaptée du fait que les personnes peuvent être à mobilité réduite.

Cours d'un jour: thématiques en lien avec l'autonomie, la gestion du handicap physique, la mobilité, le développement de compétences. Les cours d'un jour se déroulent avec plus de 20 personnes (maximum 50 personnes, accompagnants inclus): ceci s'explique par le fait que les personnes du groupe cible viennent avec un accompagnant (proche ou personne de référence) car ils ont un âge avancé et leur handicap devient toujours plus complexe. Les accompagnants participent aussi aux cours (d'où un nombre plus élevé que 20).

Lien du site web de l'organisation: <https://www.ferienundfreizeit.ch/>

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Pour le groupe-cible, amélioration de l'intégration sociale. Activités qui permettent aux personnes du groupe-cible de développer leurs capacités, leurs compétences, de maintenir ou développer les contacts sociaux, d'obtenir une amélioration de la mise en lien avec son corps. Valorisation de

CS

TE

l'image de soi et la confiance en soi tout en intégrant son handicap. Développement de la mobilité, bien-être, de la participation et de l'autodétermination.

Spécifique: Les activités de sports/loisirs/contacts sociaux sont adaptées au groupe-cible. Les thématiques/activités sont spécifiques du fait du handicap. Des spécialistes animent et encadrent certains cours. Les personnes de référence, assistants, proches sont aussi là pour la prise en charge

Mesurable: Formulaires d'évaluation à remplir par les participants, également par les équipes d'encadrement et les moniteurs. Analyse de la qualité (visites audit sur les lieux des cours ; debriefing, formation continue proposée)

Atteignable: Les personnes sont au courant du contenu du cours, elles adhèrent au projet. Conseils spécifiques aux participants pour la mise en œuvre de la prestation (service de suivi et prise en charge la nuit). Le lieu d'accueil et encadrement sont adaptés.

Réaliste: L'offre est utilisée, en lien avec le besoin. L'offre est publiée régulièrement (dans le Faire Face) et mise en ligne sur internet.

Déterminé dans le temps: Les cours donnés sous forme de journées (cours d'un jour sans nuitée). Les cours blocs sont des séjours sur 3 jours, jusqu'à max. 2 semaines. Selon une planification annuelle faite au préalable.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)**Groupe d'âge**

- Enfants
 Jeunes
 Adultes
 Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- Handicap physique
 Handicap par suite de maladie
 Handicap psychique
 Handicap auditif
 Handicap mental / trouble de l'apprentissage
 Handicap visuel
 Handicap par suite de dépendance
 Trouble du langage ou de la parole
 Tous les groupes-cibles
 Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Personnes en situation de handicap physique et leurs proches, polio, post polio, tous types de paralysies physiques

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
 Une enquête ou des suggestions
 Analyse du milieu
 Autres

Brève information sur ce point

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- online/digitale (p.ex. par Zoom)
 en Suisse-allemande en Romandie en Suisse italienne
 Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- allemande française italienne
 romanche Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point les différents lieux d'hébergement sont accessibles pour personnes à mobilité réduite et disposent d'infrastructures adaptées, de véhicules adaptés et d'une prise en charge des soins et d'assistance est assurée

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les cours organisés à l'étranger.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point **Un programme de cours est publié dans les différents supports. Egalement diffusion par mailings.**

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Visites audit sur lieux des cours, questionnaires d'évaluation, debriefing lors du séminaire avec partie formation, une formation continue proposée pour l'ensemble des équipes d'encadrement.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Nous sommes à la recherche de coordinations et collaborations.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point : Les informations nécessaires pour le quotidien et le bon déroulement du cours sont transmises par les directeurs et co-directeurs avant le début du cours.

Pour ce qui est du domaine spécifique et médical, nous engageons des personnes formées et compétentes.

Une formation d'un jour par année à lieu sur une thématique spécifique issue d'une lacune à combler pour tout le personnel participant aux cours.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs					0
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	0	0	0	0	0

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant	180	180	180	180	720
Cours journalier	En journées effectives par participant	20	20	20	20	80
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	20	20	20	20	80

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	25861	25861	25861	25861	103444
Autres charges/répartitions	CHF	61236	61236	61236	61236	244944
Total des charges par année	CHF	87097	87097	87097	87097	348388

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	37856	37856	37856	37856	151424
Aides financières de l'OFAS	CHF	45680	45680	45680	45680	182720
Total des Produits par année	CHF	83536	83536	83536	83536	334144

ES

JK

TE J

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg 07.02.2024

Mandataire

Sebastiano Carpra

Lieu, Date

Genève 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysés ASPr-SVG

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Tâches générales d'information et rel. publiques

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Informations, sensibilisations, relations publiques dans le but du décloisonnement, de l'inclusion sociale, de l'autodétermination des personnes avec un handicap physique: polio, post-polio et souffrant de paralysie. Il y a également le travail de fond.

Les tâches d'informations, de sensibilisation sont:

- Collaboration avec les médias
- Présentations, manifestations organisées par l'ASPr pour tout public et pour les personnes du groupe cible, réalisées pour un événement particulier, visant environ 100 participants. Intervention d'orateurs en plenum, réponses aux questions, thématiques, domaines de thérapies possibles, offres de cours, etc.
- Organisation de journées à thèmes liés au handicap (médical, aide à la participation citoyenne, inclusion).
- Participation active aux journées CISP (3 x par an) : journées à thème avec orateurs-experts, conférence, débat (2 en suisse allemand et 1 en suisse romande). Thèmes suggérés par les membres, problématiques de santé, l'autonomie, maintien à domicile, aspects psychiques, sociaux, familiaux, analyses et possibilités thérapeutiques.
- Sensibilisation lors de manifestations ou de salon (stand) : distribution de flyers, discussions avec le tout public, échanges entre pairs.
- Actions de sensibilisation auprès des autorités (communes, cantons). Le but est de sensibiliser sur les difficultés des personnes du groupe cible (accès aux transports, musées, voyages, etc.)
- Informations données au grand public, au groupe cible, aux médias par téléphone, courrier ou courriel
- Gestion de pages sur des réseaux sociaux

Lien du site web de l'organisation: www.aspr.ch

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal: Le travail de communication avec le grand public, les autorités, etc. est réalisé dans le but de l'égalité des chances, l'inclusion, l'autodétermination, le décloisonnement des personnes du groupe cible. Par la journée à thèmes : échanges d'expériences entre les professionnels et les participants.

Spécifique: L'information est adaptée selon qu'il s'agit d'informations pour les médias, les politiques, les administrations et selon le but visé, autodétermination, égalité des chances, décloisonnement, etc.

Mesurable: Statistiques des prestations selon Descriptif (ex. manifestations: nombre de participants, feedback des personnes, résultats du programme)

Atteignable: Travail en amont, connaissances du handicap.

Réaliste: Le travail de communication au regard de la situation sociétale du moment pour le groupe cible.

Déterminé dans le temps: Les manifestations, actions de sensibilisation : terminées à la fin de la manifestation, de l'action. Les communiqués de presse : terminés à la publication ou la mise sur le site web.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Adultes <input checked="" type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input type="checkbox"/> Handicap physique <input type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input checked="" type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) Tout public et personnes en situation de handicap physique et leur proches.	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point</i>	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input checked="" type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input checked="" type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input checked="" type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input checked="" type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes <i>Autres langues :</i>	
Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles) Brève information sur ce point l'accessibilité aux fauteuils roulants quelque soit la manifestation, l'action. Informations sur le web ou sur papier	
Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation Aucune délimitation. L'ensemble des prestations fournies relève de l'art 74 LAI	

es

[Signature]

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

retours des participants, articles publiés sur le sujet dans la presse, enquêtes d'opinion / des besoins.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point **Coordination à développer progressivement. L'ASPr-SVG est membre de Agile.ch, Inclusion Handicap, participation à Forum Handicap, ainsi il y a déjà des échanges réguliers.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point **Personnel avec les formations et expérience dans el domaine**

CS
TE

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	351	351	351	351	1404
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	39	39	39	39	156
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	390	390	390	390	1560

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	25655	25655	25655	25655	102620
Autres charges/répartitions	CHF	10048	10048	10048	10048	40192
Total des charges par année	CHF	35703	35703	35703	35703	142812

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	6664	6664	6664	6664	26656
Aides financières de l'OFAS	CHF	15210	15210	15210	15210	60840
Total des Produits par année	CHF	21874	21874	21874	21874	87496

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

FRIBOURG 07.02.2024

Mandataire

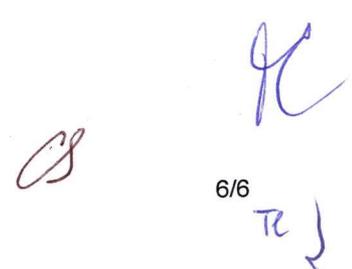
Sebastiano Carpro

Lieu, Date

Genève, 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales







Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysés (ASPr-SVG)

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Travail de Fond ayant pour objet un thème specif.

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Les travaux de fonds ayant pour objet des thèmes spécifiques réalisés visent l'inclusion des personnes avec handicap physique, polio, post polio, paralysie... L'égalité des chances, la défense de leurs intérêts, l'autodétermination, la participation, l'implication, l'entraide. Sensibiliser la société et promouvoir une meilleure accessibilité et l'inclusion.

Prestations:

- collaboration dans des groupes de travail, commissions spécialisées, commissions d'experts (au niveau régional, national et international) en tant que représentant des spécificités de l'égalité des chances, inclusion, autodétermination des personnes du public cible. Exemple: participation à des conférences internationales sur la polio, postpolio, EPU (European polio union)
- collaboration à des organes (Association suisse des paraplégiques, Agile, Proraris, ASRIMM, ...)
- Vision de participation à des procédures de consultation
- Développement de nouvelles prestations pour le groupe cible : études du besoin
- Travail de fonds pour les cours (concept, offre)
- Travail scientifique avec publication
- Collaboration avec la HES, la HEG pour des travaux de bachelor dont les thématiques proviennent des difficultés des membres

Lien du site web de l'organisation: www.aspr-svg.ch

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Spécifique: Pour les personnes du groupe cible, par les projets, le développement des prestations en lien avec l'aide à l'entraide, l'encouragement de l'autodétermination, l'inclusion et la pleine participation à la société. Sensibilisation des différents acteurs de la société aux questions liées au handicap. Promotion d'une meilleure accessibilité à l'environnement social.

Handwritten initials and marks: "AS", "Te", and a large signature.

Mesurable: Statistiques selon le nombre de liens internet établis, le nombre de participants aux conférences nationales ou internationales ciblées.

Atteignable: L'actualisation des contenus, les travaux de fonds sont en fonction des développements. La réalisation d'études-actions qui reflètent le besoin de soutiens et les difficultés rencontrées de la personne concernée est de ses proches dans le quotidien, de mettre en valeur des éventuels points sensibles à relever auprès des politiques, des institutions spécialisées, etc.

Réaliste: Planification. Résultats publiés et mis à disposition du public et du groupe cible.

Déterminé dans le temps: Planification annuelle (chaque action médiatique ou de publication est définie annuellement et délimitée dans le temps comme par exemple les études par année dont les résultats seront publiés sur internet et sous forme de papier à distribuer et à partager à plusieurs niveaux (politique, organisations en lien avec le handicap physiques, etc.))

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Adultes <input checked="" type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input type="checkbox"/> Handicap physique <input type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input checked="" type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) Toutes personnes intéressées ou concernées, de manière directe ou indirecte, par le handicap physique (polio, post polio, paralysie, ...).	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point</i>	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input checked="" type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input checked="" type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input checked="" type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input checked="" type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes <i>Autres langues :</i>	
Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles) Brève information sur ce point Nous veillons toujours à la plus grande accessibilité de la présentation des informations, des lieux d'événements et des prestations.	
Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation Aucune délimitation. L'ensemble des prestations fournies relève de l'art. 74 LAI	

CS

TL

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point Site internet (Nous allons adapter notre site internet pour une meilleure accessibilité), Mailing, Facebook, Magazine Faire face.

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Analyse de la situation, écoute active de nos membres. Enquêtes qualitatives et/ou quantitatives si nécessaire.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex., accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point Coordination à développer progressivement. L'ASPr-SVG est membre de Agile.ch, Inclusion Handicap, participation à Forum Handicap, ainsi il y a déjà des échanges réguliers.

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point Le travail de fond est effectué ou supervisé par des professionnels de la branche.

CS

TE

TE

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	119	119	119	119	476
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	21	21	21	21	84
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	140	140	140	140	560

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	8643	8643	8643	8643	34572
Autres charges/répartitions	CHF	4688	4688	4688	4688	18752
Total des charges par année	CHF	13331	13331	13331	13331	53324

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	-2972	-2972	-2972	-2972	-11888
Aides financières de l'OFAS	CHF	5460	5460	5460	5460	21840
Total des Produits par année	CHF	2488	2488	2488	2488	9952

ES *TC*

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg 07.02.2024

Mandataire

Sebastian Carpa

Lieu, Date

Zem, 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]

[Handwritten initials]



Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027 Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3052

Mandataire Association Suisse des Paralysés ASPr-SVG

Aperçu de la prestation

(voir: «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI» dans GSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

spécifique à l'individu, ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

spécifique aux groupes, ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible

Catégorie de prestation Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:

non spécifique aux personnes, ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:

Catégorie de prestation Encouragement de l'entraide

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Informations, conseils aux organisations et aux particuliers pour l'encouragement de l'entraide:

L'ASPr-SVG soutient et coordonne ses neuf sections qui sont en lien avec, entre autres handicaps physiques, la problématique polio, post-polio. Les neuf sections fonctionnent comme des groupes d'entraide, de paroles, des lieux d'accueil et fonctionnent en association bénévole. Le soutien amène des compétences.

Le secrétariat central apporte un soutien auprès des organes directeurs tels que préparation des séances de Conseil, organisation des rencontres des présidents, soutien aux neuf comités des sections pour ce qui est de la gestion du fichier des membres et des listes d'adresses.

Lien du site web de l'organisation: www.aspr.ch

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (Spécifique (au groupe cible) Mesurable, Atteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal: Le suivi et le soutien permet aux personnes bénévoles d'adapter leurs activités, de discuter de problématiques, de développer l'autonomie et l'entraide. La rencontre des présidents est chapeautée par l'ASPr et elle donne l'occasion d'échanges entre pairs.

Spécifique: Soutien ciblé aux sections.

Mesurable: Retour des sections sur le soutien. Rapport des sections.

Réaliste: Rencontres, organisation de séances, discussion d'échanges sur les besoins, soutien à la gestion des membres.

Déterminé dans le temps: Selon le programme d'activités, les délais à respecter jusqu'à leur fin.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)	
Groupe d'âge <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Adultes <input checked="" type="checkbox"/> Tous	Groupe(s) cible(s) handicap <input type="checkbox"/> Handicap physique <input type="checkbox"/> Handicap par suite de maladie <input type="checkbox"/> Handicap psychique <input type="checkbox"/> Handicap auditif <input type="checkbox"/> Handicap mental / trouble de l'apprentissage <input type="checkbox"/> Handicap visuel <input type="checkbox"/> Handicap par suite de dépendance <input type="checkbox"/> Trouble du langage ou de la parole <input checked="" type="checkbox"/> Tous les groupes-cibles <input type="checkbox"/> Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)
Spécification du groupe cible (Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles) les sections (bénévoles) concernées par le handicap	
Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par <input checked="" type="checkbox"/> Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent <input checked="" type="checkbox"/> Une enquête ou des suggestions <input checked="" type="checkbox"/> Analyse du milieu <input type="checkbox"/> Autres <i>Brève information sur ce point</i>	
Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique) Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes) <input type="checkbox"/> online/digitale (p.ex. par Zoom) <input type="checkbox"/> en Suisse-allemande <input type="checkbox"/> en Romandie <input type="checkbox"/> en Suisse italienne <input type="checkbox"/> Suisse (toutes les régions linguistiques)	
Dans les langues <input checked="" type="checkbox"/> allemande <input checked="" type="checkbox"/> française <input type="checkbox"/> italienne <input type="checkbox"/> romanche <input type="checkbox"/> Langues des signes <i>Autres langues :</i>	
Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles) <i>Brève information sur ce point</i> Nous veillons particulièrement à l'accessibilité tant par leur contenu que par la forme.	
Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation Aucune délimitation, l'ensemble des prestations fournies relève de l'art. 74 LAI	

CS

3/6

TE



Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

- Via le site Internet (interface accessible)** (au moins sur des informations de base)
- Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
- Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)?

Le retour des personnes, le nombre de visites sur internet, la statistique des prises de contact.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex.: accord de collaboration, échanges réguliers, etc..)

oui non en partie

Brève information sur ce point

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)

- Personne concernée de par son expérience personnelle
- Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
- Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
- Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
- Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:

- Personnes concernées
- Spécialistes

Brève information sur ce point Connaissances du domaine des associations, du droit des associations et du handicap du public cible.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	288	288	288	288	1152
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	72	72	72	72	288
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	360	360	360	360	1440

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	20977	20977	20977	20977	83908
Autres charges/répartitions	CHF	8768	8768	8768	8768	35072
Total des charges par année	CHF	29745	29745	29745	29745	118980

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	5552	5552	5552	5552	22208
Aides financières de l'OFAS	CHF	1440	1440	1440	1440	5760
Total des Produits par année	CHF	6992	6992	6992	6992	27968

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

- Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
- Dons
- Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
- Capital propre de l'organisation
- Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date

Fribourg 07.02.2024

Mandataire

Sebastianó Carfora

Lieu, Date

Jenny 30.1.2024

Office fédéral des
assurances sociales

[Signature]

Anhang D
Berechnung Leistungsmenge und Tarife

CS

AK

Te }

IV-Beiträge pro Jahr und Kompensationsgruppe für die Betriebsjahre 2024 - 2027

Vertrag Nr. 3052

VN/DO: ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés

Anhang D

Grundlagen für die Abrechnung des IV/AHV-Beitrages				Individuell pro Vertrag VAF		
	Leistungs- einheit	BSV- Referenzwert pro Leistungs- einheit	IV-Beitrag pro Leistungs- einheit (Tarif)	Richtmenge pro Leistung	IV-Beitrag Total	
Personenspezifische Leistungen gemäss Fachkonzept (FK) Kompensationsgruppe A						
Einzel-spezifische Leistungen	Fachkonzept Sozialberatungen (inkl. Lebenspraktische Beratung, Peer to Peer)					
	Sozialberatung: Fachpersonen mit behinderungsspezifischem Wissen /höherer Ausbildung Uni, FH oder vergleichbar	Std.	CHF 125.00	CHF 66	200	CHF 13'113
	Sozialberatung Fachpersonen mit behinderungsspezifischem Wissen	Std.	CHF 113.00			CHF -
	Fachkonzept Bauberatung: Fachpersonen mit behinderungsspezifischem Wissen /höherer Ausbildung Uni, FH oder vergleichbar					
		Std.	CHF 128.00			CHF -
	Fachkonzept Rechtsberatung: Fachpersonen mit behinderungsspezifischem Wissen /höherer Ausbildung Uni, FH oder vergleichbar					
		Std.	CHF 146.00			CHF -
Fachkonzept Vermittlung von Betreuungsdiensten						
	Std.	CHF 93.00			CHF -	
Fachkonzept Begleitetes Wohnen						
	Std.	CHF 113.00			CHF -	
Gruppen-spezifische Leistungen	Fachkonzept Medien- und Publikationen; Informations-/Dokumentationsstelle; Entwicklung, Herstellung und Verbreitung von Informationsmaterialien und Medien)					
		Std.	CHF 122.00	CHF 35	1'600	CHF 55'286
	Fachkonzept Kurstyp Hilfe zur Selbsthilfe					
	Blockkurse (TeilnehmerTage)	Teiln.-Tag	CHF 481.00	CHF 202	2'340	CHF 472'699
	Tageskurse (TeilnehmerTage)	Teiln.-Tag	CHF 414.00	CHF 206	150	CHF 30'833
	Semester-/Jahreskurse (TeilnehmerStunden)	Teiln.-Std.	CHF 56.00			CHF -
	Fachkonzept Kurstyp Soziale Kontakte ermöglichen - Freizeit und Sport					
	Blockkurse (TeilnehmerTage)	Teil.-Tag	CHF 481.00	CHF 202	180	CHF 36'361
	Tageskurse (TeilnehmerTage)	Teil.-Tag	CHF 414.00	CHF 206	20	CHF 4'111
	Semester-/Jahreskurse (TeilnehmerStunden)	Teil.-Std.	CHF 56.00			CHF -
Themenspezifische Grundlagenarbeit für Kurse (!)						
	Std.	CHF 122.00	CHF 35	206	CHF 7'118	
Fachkonzept Treffpunkte für Menschen mit Behinderungen und deren Angehörigen						
	Std.	CHF 113.00			CHF -	
Minimales IV-Beitragsdach für KG A Personenspezifische Leistungen						
					CHF 619'521	
Nichtpersonenspezifische Leistungen gemäss Fachkonzept Leistungen zur Unterstützung und Förderung der Eingliederung Behinderter (LUFEB) Kompensationsgruppen B und C						
LUFEB	Kompensationsgruppe B (max. 5% vom Gesamt IV-Beitrag) Fachkonzept Allgemeine Medien- und Öffentlichkeitsarbeit					
		Std.		CHF 35	390	CHF 13'476
	Kompensationsgruppe C					
			CHF 122.00			
Fachkonzept Themenspezifische Grundlagenarbeit allgemein / Projektarbeit Art. 74 IVG						
	Std.		CHF 35	140	CHF 4'838	
Fachkonzept Förderung der Selbsthilfe						
	Std.		CHF 35	360	CHF 12'439	
Maximales IV-Beitragsdach für KG B und C Nichtpersonenspezifische Leistungen						
					CHF 30'753	
Rundungsdifferenz						
					CHF 13	
Gesamt IV/AHV-Beitrag (max. Beitragsdach) pro Jahr						
					CHF 650'287	
davon max. AHV-Beitragsdach pro Jahr						
					CHF 50'000	

Kompensationen vgl. KSBOB

Mit dem BSV können nur Leistungen abgerechnet werden, für die ein vertraglich vereinbartes Fachkonzept vorliegt.

Handwritten signatures and initials: CS, TE, and a large stylized signature.

Anhang E
Bestätigung der Qualitativen Bedingungen

CS  Te }



Annexe 3 : Confirmation des conditions relatives à la qualité

Mandataire : ASSOCIATION SUISSE DES PARALYSÉS

N° OFAS : 3052

Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli			
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)			
				oui	non ¹	Pas pertinent	
Qualité de la structure							
1	Organisation	L'organisation est d'utilité publique (but d'utilité publique inscrit dans les statuts) dont l'organe directeur travaille à titre honorifique.	Statuts, structure de l'organisation, règlement interne, preuve de l'exonération fiscale (impôts cantonaux et impôt fédéral direct)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.1	But spécifique et objectifs	Le but spécifique et les objectifs stratégiques sont définis. Une référence claire au groupe-cible des personnes handicapées est établie.	Statuts, objectifs stratégiques (par ex. lignes directrices)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2	Organisation et direction	Les tâches, les compétences et les responsabilités au sein de l'organisation sont définies (niveaux stratégique et opérationnel). La séparation des niveaux stratégique et opérationnel est garantie.	Statuts, structures de l'organisation, règlement interne	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2 a	Système de contrôle interne (SCI)	Il existe un système de contrôle interne (SCI) suffisant (au moins le principe du double contrôle, une réglementation concernant les signatures et une réglementation des compétences).	Documents, Preuve que le SCI est utilisé de manière opérationnelle	Disponible au siège de l'organisation	X		

¹ Si une condition n'est pas remplie, en indiquer les motifs à l'OFAS ainsi que les mesures envisagées pour remédier à la situation.
Conditions relatives à la qualité de l'art. 74 LAI PC 2024 – 27 / Version 1.0

CS. AD

RC

CS

TR



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
1.3 a Dans le cadre d'un contrat de travail, personnel rémunéré	Chaque fonction est déterminée par un profil d'exigences et un descriptif de poste. Les tâches doivent être accomplies en tenant compte des compétences et des responsabilités. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Descriptif de poste, cahier des charges	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Tous les collaborateurs ont un contrat de travail juridiquement valable.	Contrat de travail	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Les exigences en matière de formation continue, de perfectionnement et de supervision sont fixées par écrit.	Documentation relative	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.3 b Mandats	Les conditions relatives à la qualité s'appliquent par analogie aux mandataires qui fournissent des prestations conformément à l'art. 74 LAI.	Contrat / mandat	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.4 Personnel bénévole et pairs (sans salaire)	Il existe un règlement écrit concernant le droit à l'encadrement et à la formation, le remboursement de leurs frais et assurance durant leur engagement. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Règlement	Disponible au siège de l'organisation	X		

es. *AD*

te



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	Les bénévoles et les pairs ont droit à une confirmation écrite de leur engagement et le cas échéant à une formation en lien avec leur engagement.	Attestation type (par ex. certificat de temps social)	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.5	Sous-traitants	Les droits et les obligations réciproques du mandataire et des sous-traitants, ainsi que la procédure de conciliation font l'objet d'une réglementation.	Contrat / contrat de sous-traitance	Disponible au siège du mandataire	X	
1.6	Comptabilité	Une comptabilité analytique pour l'exploitation art. 74 LAI est établie pour chaque organisation.	CF et CA conformément aux directives de l'OFAS sur le reporting (annexe à la CSOAPH)	Disponible ; reporting annuel	X	
Qualité des processus						
2	Prestations	Les prestations sont définies dans les concepts spécialisés.	Concepts spécialisés Rapport annuel	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ; reporting annuel	X	
2.1	Conseil / mise en relation et accompagnement à domicile	Le type de conseil et les groupes-cibles sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X	

CS. MD

Handwritten signature and initials: CS, TE



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	La qualification des collaborateurs dépend de la catégorie de conseil:					
	Conseil, mise en relation et accompagnement à domicile : formation dans le domaine du travail social ou formation équivalente ou plusieurs années d'expérience en travail social avec perfectionnement. Les pairs formés, les pairs encadrés par des collaborateurs qualifiés, les stagiaires, etc. sont reconnus, la formation continue/ formation du personnel est assurée par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / des formations suivies	Disponibles au siège de l'organisation	X		
	Conseil en matière de construction : Spécialiste de la construction formé ou expérience pratique de plusieurs années dans le domaine de la construction avec formation continue.	Diplôme ou curriculum vitae	Disponible au siège de l'organisation	_____		
	Conseil juridique : Collaborateurs juridiques	Diplôme	Disponible au siège de l'organisation	_____		
2.2 Médias et publications / développement, élaboration et diffusion d'informations et de médias / service d'information et de documentation	Création et diffusion de médias et de publications contenant des informations destinées aux personnes concernées et à leurs proches.	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH	X		

CS.

AD

CS

CS

TE



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
2.3 Cours	Le type, le nombre, les groupes-cibles des cours sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponibles ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH	X		
	La qualification de tous les chargés de cours y compris les bénévoles, les pairs, est garantie. Formation dans le domaine du cours proposé ou formation pédagogique/expérience pratique. Formation continue/formation garantie par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / de formation	Disponibles au siège de l'organisation	X		

CS
AD

HC
CS
te)



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
2.4	Lieux d'accueil pour les personnes handicapées et leurs proches	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X		
2.5	Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapés (PROSPREH)	Les tâches générales d'information et de relations publiques, le travail de fond ayant pour objet un thème spécifique, l'encouragement de l'entraide sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH). Les projets art. 74 AI sont enregistrés sous PROSPREH.	Dans le cadre du reporting annuel, l'organisation faitière / le mandataire doit rendre compte de l'atteinte des objectifs. Rapports sur le projet	Disponibles ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X	
Qualité des résultats						
3	Clients, bénéficiaires, public cible	Les prestations fournies dans le cadre de l'exploitation art. 74 LAI sont d'intérêt public et s'adressent en premier lieu au groupe-cible de l'organisation concernée (prestations spécifiquement destinées aux clients). Le groupe-cible est défini dans les statuts de l'organisation.	Statuts Concepts spécialisés Publications	Disponibles au siège de l'organisation	X	
3.1	Satisfaction des bénéficiaires / utilité / actualité de la palette de prestations	Méthode et fréquence (tous les 3 à 5 ans) des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle sont définies par écrit pour chaque catégorie de prestations. La méthode est appliquée périodiquement.	Documents Rapports de satisfaction des clients	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat	X	

CS *NP*

CS
Te



Conditions relatives à la qualité		Critère de contrôle	État au 01.01.2024	rempli		
Domaine	Conditions			(Veuillez cocher ce qui correspond)		
				oui	non ¹	Pas pertinent
	Les clients/-tes sont informés sur leurs droits et obligations	Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation	X		
	La communication d'informations à des tiers n'a lieu qu'avec l'accord écrit des bénéficiaires.	Dossier des clients Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation	X		
3.2	Atteinte des objectifs fixés pour les prestations	Des vérifications des différentes prestations sont effectués périodiquement.	Documents Programme de travail (estimation propre)	Disponibles et remis à l'OFAS dans le cadre du reporting	X	
3.3	Coopérations et organisations partenaires	L'organisation est régulièrement en contact avec des organisations qui fournissent des prestations au même groupe-cible ou qui ont une offre de prestations identique. Les offres destinées au groupe-cible sont coordonnées activement et régulièrement.	Description dans le concept spécialisé Conventions de collaboration, Coordination si même sous-traitants (SC) dans plusieurs CAF Procès-verbaux ou autres documents relatifs aux séances de coordination en analogie avec le concept spécialisé	Disponibles au siège de l'organisation		X

ES

AD

AL
ES
TE



Mandataire :

Lieu :

Date de parution :

Nom et fonction :

Signature :

FRIBURG

30 mai 2023

ANDRÉ DEMBINSKI, SECRÉTAIRE CENTRAL

SEBASTIANO CARFORA, PRÉSIDENT CENTRAL.

PC
CS
TC }